



République du Tchad
Ministère de l'environnement
et des Ressources Halieutiques

Rapport National du Développement Durable
En vue de la préparation de Rio+20



Juin 2012

SOMMAIRE

Sommaire	3
INTRODUCTION	5
I. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU TCHAD	6
1. Problématique de la croissance équitable	6
2. Problématique du développement social	7
3. Problématique de la gestion rationnelle des ressources naturelles	8
II. MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX	10
1. Convention Cadre des Nations sur les changements climatiques ...	10
2. Convention Internationale sur la Diversité Biologique	12
3. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	14
4. Objectifs du Millénaire pour le Développement	15
III. ECONOMIE VERTE ET INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE POLITIQUES SECTORIELLES	17
1. Agriculture et gestion durable des terres	18
2. Elevage et activités pastorales	21
3. Ressources forestières	23
4. Pêche et ressources aquatiques	26
5. Transport et mobilité	28
6. Tourisme et artisanat	29
7. Ressources énergétiques	31
8. Ressources en eau	34
9. Assainissement	35
10. Ville, habitat et urbanisme	37

IV.	LA GOUVERNANCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	40
1.	Cadre institutionnel.....	41
2.	Gouvernance territoriale et rôle des collectivités locales	41
2.	Exemple de l'Agenda 21 d N'Djaména.....	44
V.	FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	45
1.	Une multitude de bailleurs.....	45
VI.	SENSIBILISATION ET PARTICIPATION CITOYENNE	46
VII.	DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU TCHAD	47
1.	Lutte contre la pauvreté.....	47
2.	Vers une transition écologique	48
	CONCLUSION	50

INTRODUCTION

Le premier sommet mondial sur l'Environnement et le Développement Durable, tenu à Rio de Janeiro en 1992 avait initié au niveau international un concept dénommé « développement durable ». Ce concept vise à interpeller les consciences sur l'urgence et la nécessité de revoir les modes anciens de consommation pour en adopter de nouveaux, répondant aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le Tchad a été en phase de ce nouveau concept, car à travers les politiques et stratégies mises en œuvre, il a prouvé sa volonté politique d'appliquer les principes du développement durable intégrant les préoccupations environnementales dans les politiques de développement.

La conférence de Rio+20 permettra de définir les bases d'un nouvel engagement à travers trois objectifs fixés par l'assemblée générale des nations Unies dans sa résolution A/RES/64/236 du 24 décembre 2009 : (i) renouveler l'engagement politique pour le développement durable ; (ii) évaluer les progrès réalisés et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des textes issus des précédents sommets pour la mise en œuvre du DD, et (iii) examiner les défis nouveaux émergents.

Pour atteindre ces objectifs, les deux principaux thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable sont :

- a) une économie verte dans le contexte du développement durable et l'élimination de la pauvreté,
- b) le cadre institutionnel nécessaire au développement durable.

Afin de permettre au Tchad de participer efficacement à cette conférence, un rapport national sur le développement durable au Tchad a été élaboré et a permis d'identifier les enjeux, potentialités, les actions réalisées ou en cours, les contraintes, les défis et perspectives.

Il est structuré en sept (7) points à savoir : i) les enjeux du DD au Tchad ; ii) mise en œuvre des engagements internationaux ; iii) Economie verte et intégration du DD dans les politiques sectorielles ; iv) gouvernance du Développement durable ; v) financement du Développement durable ; vi) sensibilisation, participation et suivi évaluation ; vii) défis et perspectives pour la mise en œuvre du DD au Tchad.

Certes, il existe des défis nouveaux et émergents auxquels le pays doit faire face, cependant ceux-ci peuvent offrir des opportunités y compris le potentiel de croissance dans le contexte de l'économie verte, avec particulièrement les ressources naturelles considérables et peu exploitées qui sont entrain d'être découvertes à l'intérieur du Tchad. Le changement de paradigme dans la planification du développement et d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements présente également des opportunités avec l'accès à des ressources supplémentaires. La coopération régionale dans la gestion des ressources en eau transfrontalières fournit les preuves de ce qui peut être réalisé quand tous les acteurs poursuivent un but commun.

I. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU TCHAD

Le développement durable est un concept déjà bien connu au Tchad. Dans l'élaboration du présent rapport, nous avons considéré la définition arrêtée par la Commission Brundtland, pour laquelle le développement durable est celui qui « **répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des futures générations de répondre aux leurs** ». Le concept de développement durable place les défis en matière de croissance et de développement dans le contexte de la capacité d'absorption des écosystèmes naturels et reconnaît que leur capacité a des limites. Il met également l'accent sur l'équité intra et intergénérationnelle.

Ainsi, l'analyse du concept de développement durable est généralement fondée sur trois piliers, à savoir la viabilité économique, la viabilité sociale et la durabilité environnementale.

1. Problématique de la croissance équitable

La situation socio-économique du Tchad des années 90 est caractérisée par une économie essentiellement primaire, dominée par le secteur informel, une faible productivité, une faible accumulation de capital productif et une quasi stagnation des conditions de vie des populations. La production pétrolière qui a commencé à partir de l'an 2003, semble avoir atteint selon les projections son niveau maximum en 2005, dès la troisième année d'exploitation. La production a même connu un déclin en 2006 et 2007 qui a été compensé par le maintien de prix internationaux exceptionnellement élevés, eux-mêmes partiellement compensés par une forte décote de qualité.

En 2008, l'économie du Tchad a été marquée par un léger recul du PIB global réel de 0.6% par rapport à 2007, sous l'effet conjugué d'une régression de 12.2% de l'activité pétrolière et d'une croissance de 2.8% du secteur non pétrolier. Avec une légère relance de la production pétrolière et une croissance continue de l'activité non pétrolière, la reprise économique amorcée en 2009 est poursuivie en 2010 malgré un recul de la production agricole sur deux campagnes consécutives (2008/2009 et 2009/2010).

La performance économique du pays demeure cependant faible avec une baisse tendancielle du taux de croissance économique en termes réels. Bien qu'atteignant 34.3% en 2004 avec une mise en exploitation des produits pétroliers en 2003, le PIB réel est retombé à 7.5% en 2005, à 1.4% en 2006, à 4.0% en 2007, à -0.6% en 2008, à 1.8% en 2009 et à 5.2% en 2010.

Le revenu par habitant au Tchad, estimé à 426.3 USD en 2009, reste l'un des plus faibles au monde ; ce qui fait qu'en matière d'indice du développement humain (IDH), étudié dans le rapport sur le développement humain du PNUD en 2011, place le Tchad à la 183^{ème} position parmi les 187 pays en voie de développement.

Cependant, le revenu réel par habitant devrait être plus élevé du fait que l'économie tchadienne est une économie traditionnelle, difficile à mesurer uniquement sur le plan monétaire en raison de l'autoconsommation en milieu rural et du taux élevé des activités informelles qui sont mal appréhendées, d'où une nette sous estimation de leur contribution à la valeur ajoutée nationale par les comptes économiques nationaux.

Les deux cadres majeurs de programmation nationale que sont d'une part la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et d'autre part, la stratégie nationale de bonne gouvernance encadrent la croissance économique pour que celle-ci devienne une croissance économique équitable puisque orientée sur le problème de la pauvreté.

Leur mise en œuvre devrait bénéficier principalement des revenus pétroliers et des ressources de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettées (IPPTE). Etant donné l'importance stratégique des ressources pétrolières, le Tchad a adopté la loi n° 001/PR/99 du 11 janvier 1999 portant gestion des revenus pétroliers et la loi 016/PR/2000 du 18 août 2000 portant modification de la loi n°001/PR/99 qui fixent les modalités de gestion et la composition du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCRSP).

2. Problématique du développement social

Le Gouvernement dans le « Plan d'Orientation Révisé » a adopté comme objectif stratégique « la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations tchadiennes » dont les différents axes sont les suivants : (i) la poursuite et la consolidation du processus de démocratisation de la vie publique et sociale ; (ii) la réalisation d'une croissance économique élevée et soutenue conduisant à la création d'emplois et l'augmentation des revenus ; (iii) la valorisation des ressources humaines ; et (iv) la restauration et la sauvegarde des équilibres écologiques. Mais ces engagements à eux seuls ne suffisent pas en face de nombreux problèmes sociaux persistants.

Les opinions selon lesquelles le VIH/SIDA est une maladie de Dieu appelant ou suscitant ainsi un comportement fondé sur la fatalité face à cette pandémie, les pratiques courantes du lévirat (héritage de la femme du frère défunt) et du sororat (le veuf prend la sœur de sa femme défunte) et d'autres pratiques traditionnelles (mariages précoces d'adolescentes par des personnes plus âgées, mutilations génitales féminines) constituent aujourd'hui des enjeux majeurs de santé publique. La prévalence nationale, suite aux études menées en 2000, varie de 5 à 12%. Il en ressort aussi une progression importante avec des taux d'incidence et de prévalence très élevés et croissants laissant deviner l'ampleur, l'étendu et la gravité de l'épidémie du VIH/Sida au Tchad.

Avec 827 décès pour 100 000 naissances vivantes par an, la mortalité maternelle est l'une des plus élevées au monde. Les principales causes de décès des femmes sont les hémorragies, les ruptures utérines, les infections et les éclampsies. Le taux de mortalité infantile est actuellement de 180 pour mille. Le paludisme est un problème majeur de santé publique en ce qu'il constitue la première cause de consultation dans les structures sanitaires (300.000 nouveaux cas par an).

Au niveau de l'enseignement élémentaire, malgré l'augmentation du taux de scolarisation, l'objectif de l'école universelle est encore lointain. Le taux net de scolarisation dans le primaire est passé au cours des dernières années de 39,5% (29,4% pour les filles) en 1995-1996 à 52,1% (38,8% pour les filles) en 1997-1998, soit 12,6 points entre 1996 et 1998 (seulement 9,4 points pour les filles) et 54,5% en 1998-1999. Cette augmentation s'est faite plus au profit des garçons que des filles. Cette faible fréquentation des filles est due à la précocité des mariages, la mixité des écoles et leur éloignement, la culture patriarcale, la religion, etc.

Le Tchad dispose de ressources en eau importantes (surface et souterraines) mais l'accès de la population à l'eau potable est très limité. Sur les 28000 villages que compte le pays, 78 % n'ont pas accès à l'eau potable.

3. Problématique de la gestion rationnelle des ressources naturelles

Les problèmes de gestion des ressources naturelles au Tchad se posent en termes de désertification, de dégradation des forêts, de dégradation du potentiel productif du sol, de compétition pour l'accès aux ressources, de dégradation des habitats naturels, de réduction du niveau des nappes, d'extension du temps et de l'espace nécessaire à la transhumance, de dégradation des aires protégées et des zones humides et de feux de brousse, etc. C'est pourquoi, le Tchad s'est engagé dans la mise en œuvre de toutes les conventions environnementales qu'il a ratifiées.

En fait, la dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité se poursuivent au Tchad. Ces phénomènes sont liés aux changements climatiques qui sont observés depuis trente ans et qui se caractérisent notamment par la récurrence de sécheresses qui accélèrent la désertification. Mais la pression anthropique joue un rôle important dans cette dégradation. Cette pression est liée à la forte croissance démographique, à des pratiques culturelles inappropriées (feux de brousse, intensification de la pêche et du braconnage, surpâturage...), et à l'utilisation massive des combustibles ligneux comme source d'énergie.

La ratification des conventions environnementales issues du Sommet de RIO permet au Tchad d'être éligible aux ressources du FEM/GEF. Le Tchad, pays éligible au mécanisme n'a pas pu, malheureusement, mobiliser les ressources à la hauteur des enjeux et des défis auxquels il est confronté.

Le secteur rural au Tchad occupe 80% des populations. Sa politique de développement a fait l'objet d'une consultation entre le Gouvernement du Tchad et les partenaires au développement en juin 1999. L'axe principal de cette politique concerne la gestion et la valorisation des ressources naturelles.

Au Tchad, l'environnement a acquis une valeur constitutionnelle par des dispositions pertinentes (art.47, 48 et 52) de la Constitution de la République du Tchad adoptée par référendum de 31 mars 1996. Ainsi "tout citoyen a le devoir de respecter et de protéger l'environnement". Une semaine nationale de l'arbre a été mise en place.

Depuis 1998, des stratégies nationales sectorielles sont élaborées, adoptées et mises en œuvre (Développement Rural et Environnement, Education, Santé et Infrastructures et Habitat,...).

Depuis 2010, l'Etat a consentis d'énormes efforts en faveur de la gestion des ressources naturelles parmi lesquels, l'on peut citer :

- L'interdiction de la coupe de bois sur l'ensemble du territoire ;
- La mise en place d'un programme de développement des ceintures vertes autour des grandes villes du pays.



1. Convention Cadre des Nations sur les changements climatiques

En signant et en ratifiant respectivement en 1992 et 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Tchad est totalement engagé à respecter les clauses de la Convention notamment en ce qui concerne l'intégration dans son plan national de développement, les stratégies de réduction des gaz à effet de serre, d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

Dans cette optique, le Tchad a bénéficié de quelques projets d'activités habilitantes avec l'appui du FEM. Ces différents projets ont permis de renforcer les capacités nationales en matière de changements climatiques. C'est ainsi qu'à l'issue de ce processus de renforcement de ses capacités nationales, le Tchad a réalisé sa Communication Nationale Initiale qu'il a présentée à la 7ème Conférence des Parties, tenue à Marrakech au Maroc en novembre 2001.

Le Tchad a poursuivi ensuite dans la même voie en adoptant le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) en février 2009. Ce programme a pour objectif général de contribuer à la réduction des effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables dans la perspective d'un développement durable.

Son élaboration s'est faite en mettant en avant tout au long du processus trois approches :

- Une approche consultative et participative associant les parties prenantes, notamment les régions, les collectivités, les communautés locales, les représentants du secteur privé, des ONGs et organismes de la société civile ;
- Une approche multidisciplinaire et transparente basée sur l'intervention dans le processus de toutes les compétences en matière de variabilité et changements climatiques ;
- Une approche complémentaire dans laquelle, il est pris en compte la synergie avec les plans et programmes nationaux existants ainsi que les accords environnementaux multilatéraux.

Les options proposées pour l'adaptation sont celles qui sont sensées réduire sensiblement la vulnérabilité des secteurs très sensibles aux effets néfastes des risques climatiques. Ces options sont au nombre de dix et se présentent par ordre de priorité comme suit :

1. Maîtrise et gestion de l'eau ;
2. Développement des cultures intensives et diversifiées ;
3. Mise en place de l'élaboration, de la diffusion et de la pérennisation des calendriers culturels ;
4. Information, Education, Communication à l'adaptation aux changements climatiques ;

5. Réalisation des ouvrages de défense et restauration des sols pour le développement des activités agricoles ;
6. Amélioration des zones de pâturages intercommunautaires ;
7. Amélioration de la prévision saisonnière des précipitations et des écoulements des eaux de surface;
8. Création d'un Observatoire National des politiques d'adaptation aux changements climatiques ;
9. Création et vulgarisation des banques fourragères ;
10. Gestion des risques climatiques.

Et dans la perspective d'intégration des options du PANA et des activités d'adaptation à long terme aux changements climatiques dans les processus de planification nationaux, l'effort sera entrepris à travers les différents secteurs par les activités transversales suivantes :

- Éducation et sensibilisation de connaissances par le public sur le changement climatique et ses effets ;
- Développement des capacités pour mettre en oeuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques nécessitant des habiletés et des connaissances qui n'existent pas actuellement ;
- Mise en place des structures institutionnelles car l'adaptation aux changements climatiques nécessite une approche intégrée et coordonnée. A travers cette structure institutionnelle favorable, le pays sera à même de donner une réponse cohérente, aux besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation aux changements climatiques en fonction de la situation nationale.

Le processus du PANA permettra sûrement au Tchad de renforcer ses capacités humaines et institutionnelles et de favoriser le transfert de technologies nécessaire à la mise en oeuvre de ces options. Compte tenu de la capacité limitée pour la mise en oeuvre aux efforts d'adaptation du pays, le Tchad espère bénéficier du soutien des bailleurs de fonds.

Aussi, dans le cadre de cette convention, le Tchad est en cours de préparation depuis 2009, sa seconde communication nationale (SCN), projet 00046169 financé par le FEM et exécuté par le PNUD. Plusieurs consultations ont été réalisées dans les domaines suivants :

- Transfert de technologie dans le domaine de changements climatiques ;
- Renforcement des capacités nationales en matière d'éducation, formation et sensibilisation du public sur les changements climatiques ;
- Renforcement des capacités nationales en matière d'observation systématique sur les changements climatiques ;
- Inventaire des gaz à effet de serre pour la seconde communication à la CoP ;
- Stratégie d'atténuation des gaz à effet de serre.

2. Convention Internationale sur la Diversité Biologique

Le Tchad est un pays à vocation agro-Sylvo-pastorale, mais riche en matière de biodiversité. Son réseau d'aires protégées (12 aires protégées dont une réserve de biosphère, 3 parcs nationaux, 7 réserves de faune, 1 réserve de biosphère du Lac Fitri et 1 domaine pilote communautaire de Binder-Léré) dont la création remonte en majorité aux années 1960, couvre une superficie de 11. 650.110 ha, soit environ 10% de la superficie territoriale du pays. Il est globalement représentatif de toute la diversité des écosystèmes de la région. On y trouve entre autres, l'éléphant, la Girafe, l'Elan de Derby, le Damalisque, l'Hyppotrague, le Buffle, le Cob defassa, le Mouflon à manchette, le lamantin, le rhinocéros (disparu), l'Addax (en voie de disparition), la Gazelle dama, l'Outarde arabe, l'Outarde de Nubie, l'Oryx, etc.

Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), institution à caractère sous-régional spécialisée dans l'aménagement des aires protégées compte 33 sites pilotes sur 116 aires protégées des pays membres dont 3 au Tchad à savoir : i) le Parc National de Zakouma (PNZ) dans le Salamat, ii) le Parc National de Manda (PNM) dans le moyen Chari et iii) la réserve de faune de Binder Léré (RFBL) dans le Mayo Kebbi Ouest. Ces trois sites ont été retenus compte tenu de leurs potentialités et la richesse en ressources spécifiques des zones savaniques qu'ils renferment. Les espèces phares qu'on y rencontre sont : l'éléphant et la girafe pour le PNZ, le lamantin pour la RFBL, l'hippopotame pour le PNM.

Certaines aires protégées possèdent encore un niveau de diversité biologique très élevé. Il s'agit en l'occurrence de Zakouma, Manda, Binder Léré, Sena Oura et Aouk et dans une moindre mesure Siniaka Minia et Melfi. « A Zakouma, il y a plus de 300 espèces d'oiseaux, 65 espèces de mammifères, 43 espèces de poissons, 80 espèces de reptiles et 33 espèces d'amphibiens. A Binder Léré, ont été dénombrées 38 espèces de mammifères, 190 espèces d'oiseaux. A Sena Oura, il existe 148 espèces floristiques, 172 espèces de mammifères, 47 espèces de poissons et 178 espèces d'oiseaux dont une endémique, l'amarante de Reichinow, sans oublier les reptiles, les mollusques et les insectes. La diversité n'est plus, très élevée à Ouadi Rimé mais des anciennes données montrent que la zone était riche autrefois, notamment en Oryx. A Fada Archei, la biodiversité végétale est exceptionnelle pour le Sahara et constituée de plus de 526 espèces de plantes. ». (UICN PACO, 2008).

La plupart des aires protégées abritent encore une gamme de diversité floristique associée aux types d'écosystèmes de la zone même si celle-ci a subi de profondes transformations.

Cette biodiversité, qui revêt une importance écologique et socio-économique capitale pour les populations tchadiennes, fait malheureusement l'objet d'une dégradation très poussée menaçant certaines espèces endémiques d'extinction sous l'effet conjugué du climat et des actions anthropiques.

« Selon la liste rouge de l'UICN, les espèces du Tchad en danger sont l'Addax et la gazelle Dama, (danger critique d'extinction), la gazelle leptocère, et le Lycaon. Les espèces vulnérables sont : le Guépard, le Mouflon à manchettes, la Gazelle à

front roux, la gazelle Dorcas, l'Hippopotame, l'Éléphant, le Lion, le Lamantin, le Sittatunga, le Grand Koudou et la Tortue Sillonnée ainsi que le faucon crécerellette, le Circaète de Beaudouin, le Vautour percnoptère, le Vautour oricou et le Vautour à tête blanche ».

Conscient de cette situation, le Gouvernement du Tchad a signé la Convention sur la Diversité Biologique (BD) le 7 juin 1992 à l'occasion du Sommet Planète Terre de RIO et l'a ratifiée moins d'une année plus tard le 30 avril 1993.

Dans la mise en œuvre de cette convention, le TCHAD a bénéficié du partenariat du PNUD et du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM).

Il a été mis en place une équipe pluridisciplinaire qui a élaboré la Stratégie et le Plan d'Action National de ladite Convention adoptée par le Gouvernement en septembre 2000. Des études ont été réalisées sur la conservation de la diversité biologique du Parc de Manda. Des ateliers régionaux ont été organisés dans le cadre du processus ascendant participatif d'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action National. Des fiches de projets ont été mis à jour pour afin de :

- introduire le concept de la diversité biologique dans le système éducatif tchadien ;
- créer un observatoire de la diversité biologique au Tchad et ;
- réaliser des inventaires des ressources biologiques.

En plus, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le PNUD a financé les projets de :

- ✓ Réhabilitation du Parc National de Manda (2006-2012) ;
- ✓ Renforcement des capacités nationales : création au Tchad, d'un site Web ayant toutes les bases de données sur la Biodiversité (2004) ;
- ✓ Identification des besoins en renforcement de capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Biodiversité au Tchad : L'objectif principal de ce projet est d'évaluer les besoins de renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale, et d'appuyer la mise en réseau au niveau national, régional et international du Centre d'Echange de la Convention Biodiversité du Tchad (2009-2011).
- ✓ Elaboration du 2^{ème} Rapport Biosécurité : le document a été valeté au cours d'un atelier national pendant le mois de juillet 2011 ; il est disponible sur le site de la Convention depuis le 30 septembre conformément aux obligations des pays parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

Comme initiative en cours, l'on citera le Projet d'élaboration de la nouvelle Stratégie Nationale et Plan d'Action Biodiversité et du 5^{ème} Rapport National : ce nouveau projet permettra au Tchad d'élaborer sa nouvelle Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique d'ici 2014. Ce processus sera conduit par le Ministère en charge de l'Environnement en partenariat avec le PNUE.

3. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Le Tchad a signé la Convention sur la lutte contre la désertification le 15 octobre 1994 et l'a ratifiée le 26 août 1996. Le Tchad, en étant le 50^{ème} Pays à ratifier la Convention, affirme une volonté de favoriser une gestion intégrée des ressources naturelles et de promouvoir une approche participative et décentralisée de lutte contre la désertification. Les partenaires du Tchad dans la mise en œuvre de la Convention sont le PNUD, l'UNSO, la Coopération Française, le CILSS, le FEM/GEF, le Mécanisme Mondial, COMIFAC et la CEEAC.

Grâce à ce partenariat, des campagnes d'information et de sensibilisation ont marqué les premières heures de la mise en œuvre de la Convention. L'organisation des ateliers régionaux de concertation avec les populations ont permis la tenue de deux forums nationaux sur la lutte contre la désertification. Le processus de partenariat avec les ONG a conduit ces dernières à prendre une part active aux ateliers et forums. L'Organe National de Coordination (ONC-CCD) mis sur pied pour assurer la pleine opérationnalisation de la Convention a reçu une allocation financière du PNUD/UNSO. Ce qui a permis de financer une douzaine de micro-projets exécutés par des ONG dans la région sahélienne du Tchad. Le FFEM a également financé les projets dans la zone du Mayo-kébbi et exécutés par l'ONG italienne ACRA.

Cette expérience porteuse pourrait être reprise à condition que des fonds puissent être mobilisés. L'étude de faisabilité d'un Fonds National de Lutte contre la Désertification (FND) a permis d'entériner la mise sur pied du FND en 2000, par le Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE). Cependant, l'effectivité du FND est toujours attendue.

D'autre part, l'élaboration et l'adoption en 2000, du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN- LCD) a été l'accomplissement majeur de la mise en œuvre de la Convention. Des composantes locales (PAL) et régionales (PAR), ont été réfléchis pour accompagner le processus. Les comités régionaux de lutte contre la désertification ont été mis sur pied pour animer et coordonner les réflexions sur les PAR et PAL en vue de leur éventuelle élaboration.

Des rapports nationaux sont produits tous les deux ans et servent de base de préparation des CoPs.

Deux régions, à savoir le Logone Occidental et le Kanem, disposent désormais de leurs PAR et PAL.

Il existe un plan stratégique décennal de renforcement de la mise en œuvre de la Convention (2008-2018), avec pour vision générale de mettre en place un partenariat mondial visant à enrayer et à prévenir la désertification et la dégradation des terres, et à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées, afin de concourir à la réduction de la pauvreté et au respect durable de l'environnement.

Les principales contraintes en matière de Lutte Contre la Désertification ont été identifiées lors de l'analyse de l'état de mise en œuvre de la CNULCD. C'est autour de ces contraintes principalement liées au renforcement des capacités que se jouera l'avenir de la mise en œuvre de la Convention.

4. Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le Tchad a souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) il y a plus de dix ans, ces objectifs s'inscrivent en droite ligne de sa politique de Lutte contre la Pauvreté, adoptée lors de la Conférence de Genève IV en novembre 1998 à l'issue de laquelle le Gouvernement et ses partenaires au développement ont défini quatre secteurs prioritaires, dans lesquels sont concentrés des programmes et projets destinés à promouvoir le développement socio-économique.

Depuis 1998, des stratégies nationales sectorielles sont élaborées, adoptées et mises en œuvre (Développement Rural et Environnement, Education, Santé et Infrastructures et Habitat). La mise en œuvre de ces stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de la bonne gouvernance sera déterminante pour une croissance économique équitable au Tchad.

Le Gouvernement tchadien a élaboré alors une Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté et qui a été adoptée en juin 2003 et révisée en 2008 pour servir de plate forme fédératrice des efforts à consentir pour atteindre l'objectif global de réduction de la pauvreté au Tchad.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la SNRP2 est composé du Haut Comité de Supervision de la SNRP, d'un Comité Etat/Partenaires et d'un Observatoire de la pauvreté. Le Haut Comité de Supervision de la SNRP est l'organe politique qui supervise la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Stratégie.

Etat des lieux des OMD et l'échéance de 2015

Objectif 1. La situation de la pauvreté indique que des progrès importants sont réalisés dans le monde urbain, alors que la pauvreté rurale reste massive (55% en milieu rural). Le contraste est saisissant entre un monde urbain en progrès et une situation très dégradée en zone rurale en matière de pauvreté monétaire et humaine. L'objectif de réduction de la pauvreté ne pourra donc être atteint à cause des difficultés considérables enregistrées dans le développement du monde rural ; toute fois, des efforts considérables sont entrain d'être déployés par les Hautes autorités de la république à travers l'organisation d'un forum national sur le Développement rural, la création des unités industrielles de transformation, la mise en place du cadre d'accélération des OMD, en particulier celui relatif à l'éradication de la faim au Tchad.

La cible relative à l'emploi, qui prévoit de fournir un emploi productif et décent à tous, rencontre de sérieux obstacles et ne pourra être atteinte en 2015. La croissance crée très peu d'emplois formels.

La diminution de moitié de la population qui souffre de la faim en 2015 bute sur la grande pauvreté qui caractérise le monde rural et sur la forte dépendance de la production céréalière vis-à-vis de la pluviométrie.

L'objectif 2 consacré à la promotion de l'éducation primaire pour tous en 2015 a connu des résultats beaucoup plus satisfaisants : le taux brut de scolarisation (TBS) est en effet passé de 32% en 1993 à 98% en 2009.

Ces progrès laissent augurer de l'atteinte de l'OMD 2 en 2015 pour peu que le Programme d'appui au secteur se poursuive selon les objectifs arrêtés, et atteigne effectivement les populations les plus défavorisées.

L'objectif 3 se réfère à la promotion de l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Des progrès importants ont été réalisés en vue d'assurer la parité filles/garçons dans l'accès à l'enseignement primaire : l'indice de parité était de 0,41 en 1990 ; il est de 0,70 en 2009. La poursuite résolue des stratégies engagées et le ciblage des zones et couches sociales les plus défavorisées devraient permettre d'atteindre la parité dans le primaire en 2015. La situation dans l'enseignement secondaire et supérieur est beaucoup plus défavorable et la parité ne sera très probablement pas réalisée en 2015.

Les objectif 4, 5 et 6 sont liées au domaine de la santé. Les deux premiers se réfèrent à la santé infanto-juvénile et à la santé maternelle. Force est de constater que dans ces deux domaines, la situation du Tchad est durablement insatisfaisante ; le taux de mortalité infanto-juvénile 109 décès pour 1000 naissances/an et de 1090 décès sur 100000 naissances. Le pays est moins bien situé que la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, et les tendances observables ne sont pas favorables.

L'objectif 6 relatif au VIH-SIDA et aux autres grandes maladies (paludisme et tuberculose) prêche davantage à l'optimisme : on constate notamment une forte progression du taux de traitement aux ARV des malades du VIH-SIDA : 10% en 2006 ; 49% en 2009. Les informations disponibles n'indiquent pas que la pandémie se développe : si elle progresse en milieu rural, elle régresse en milieu urbain, où elle est la plus présente. Des plans de lutte contre ces maladies ont été élaborés, et bénéficient d'importants concours financiers de la communauté internationale (Fonds Mondial) et d'un début de mobilisation financière de la partie nationale. Il est donc raisonnable de penser que l'objectif 6 pourra être atteint en 2015.

L'objectif 7 couvre les progrès relatifs à l'environnement dans ses différentes dimensions. La cible relative à l'accès à l'eau potable est sur une trajectoire favorable et si les efforts en cours sont poursuivis, il est raisonnable de penser que 60% de la population tchadienne aura accès à l'eau potable en 2015. Il n'en va pas de même en matière d'assainissement où les progrès sont très réduits et les besoins considérables. A ce jour, le taux d'accès à l'assainissement est passé de 1% à 2%. C'est dire qu'un effort particulier doit être fait en la matière car la plupart des maladies intercurrentes sont liées au problème d'assainissement.

En somme, il apparaît que la réalisation des cibles relatives à l'environnement est hors d'atteinte. Le seul programme encourageant concerne le programme gaz, qui n'a toutefois pas été étendu à l'ensemble du pays et ne concerne que N'Djaména. Pour le reste, il conviendrait de promouvoir l'énergie dans ses dimensions durable et renouvelable au rang de priorité stratégique. Il s'agit d'une nécessité économique et environnementale.

L'objectif 8 : en matière de partenariat, le Tchad ne bénéficie pas d'allègements de la dette prévus par l'initiative PPT (pays pauvres très endettés) et IADM (Gleneagles), faute d'un accord avec le FMI. Un tel accord dépend, selon le Fonds, de progrès à réaliser dans la gestion des finances publiques, notamment dans les dépenses dont le niveau est jugé insoutenable.

III. ÉCONOMIE VERTE ET INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE POLITIQUES SECTORIELLES

Une économie verte peut être définie comme ***une économie qui produit un meilleur bien-être humain et assure une équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques (UNEP, 2011).***

Dans une économie verte, la croissance des revenus et des emplois est déterminée par les investissements publics et privés permettant de réduire les émissions de carbone et la pollution, de renforcer l'efficacité énergétique et des ressources et de prévenir la perte de la biodiversité et des services éco systémiques.

Au Tchad, la contribution des secteurs économiques à la formation du PIB à prix courants en 2010 se caractérise par :

- Un secteur primaire représentant 57.6% dont 9.7% pour l'agriculture, 8.7% pour l'élevage, 2.3% pour la sylviculture, la pêche et les mines et 36.8% pour l'exploitation pétrolière ;
- Un secteur secondaire constituant pour 7.8% dont 5.0% pour l'artisanat et les industries manufacturières, 1.5% pour les bâtiments et Travaux Publics et 0.3% pour l'eau et l'électricité ; et,
- Un secteur tertiaire totalisant 34.6% dont 15.6% pour le commerce et les transports, 11.0% pour les services publics et 0.8% pour les autres services.

Ainsi, la prépondérance du secteur informel et le rôle dominant du secteur de l'agriculture et de l'élevage en termes d'emplois et de contribution à la production nationale font que la productivité de l'économie nationale est particulièrement faible. De 2004 à 2010, bien que le pétrole soit le principal moteur de croissance, le secteur de l'agriculture et de l'élevage représente encore 18% du PIB et ses recettes d'exportations correspondent à de l'ordre de 20% du PIB non pétrolier.

De ce qui précède, la promotion de l'économie verte dans le contexte tchadien devra sous tendre à priori, le développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et aquaculture, de l'énergie et d'autres secteurs transversaux que sont le transport, l'habitat, le tourisme, etc.

Dans le présent rapport, il est présenté pour chaque secteur, son importance dans l'économie nationale, les actions entreprises et initiatives en cours, les principales contraintes, les opportunités et perspectives pour le développement durable.

1. Agriculture et gestion durable des terres

1.1. Importance de l'agriculture dans l'économie nationale

Les ressources en terres sont estimées 39 millions d'hectares cultivables (soit 30% du territoire national), dont 19 millions d'hectares de terres arables, y compris 13,3 millions d'hectares défrichés propres à l'agriculture ; 5,6 millions d'hectares irrigables, dont 335.000 ha facilement irrigables ; 84 millions d'hectares de pâturages naturels. Une faiblesse d'exploitation des terres traduit à la fois la modestie et le niveau traditionnel des techniques agricoles. Il s'ensuit que les systèmes de productions agricoles demeurent extensifs, sans aucune intégration entre les systèmes agro-sylvo-pastoraux.

L'état d'extensibilité de l'agriculture ainsi renforcé, conduit à de faibles rendements, à la fois pour l'unité terroir que pour l'unité de travail et d'équipement. Les ressources en sols sont abondantes mais faiblement exploitées. Le maintien de la fertilité des sols est un pré-requis pour le développement des filières, l'amélioration de la productivité et des revenus des producteurs ainsi que le respect de l'environnement.

1.2. Les actions réalisées et en cours

Le pays s'est doté d'un document cadre, le Schéma Directeur Agricole (2010) qui comprend trois objectifs majeurs : la sécurité alimentaire, l'intensification de la production agricole et la diversification des produits. La réforme de la filière coton reste l'une des préoccupations de l'Etat à cause de son importance dans l'économie nationale.

Garantir la sécurité alimentaire dans un pays aussi vulnérable aux aléas climatiques, représente la principale préoccupation de la population. Les pauvres sont les plus touchés par les crises alimentaires récurrentes. La production vivrière en zone soudanienne est relativement stable. C'est surtout en zone sahélienne que les vicissitudes du climat affectent la production.

L'augmentation de la production agricole et la constitution de stocks de réserve ne sont pas les seules solutions aux problèmes d'insécurité alimentaire. Des infrastructures adéquates, un système de transports et de commercialisation efficace, l'accès au crédit, des activités génératrices de revenus non agricoles en milieu rural sont quelques uns des moyens dont disposent les populations pour gérer les crises causées par les déficits vivriers. Il n'en reste pas moins que la croissance de la production vivrière est un objectif prioritaire des populations rurales et du gouvernement. Dans un pays enclavé dont le système de transport est sous développé, les volumes produits et leur répartition sont encore les principaux facteurs d'une relative sécurité alimentaire.

Le gouvernement a traduit sa politique en objectifs quantitatifs pour les quatre ou cinq prochaines années. Il compte notamment sur une forte augmentation de la production de céréales (de 1.800.000 à 2.300.000 tonnes) grâce surtout à l'augmentation des rendements (de 2 tonnes à 3,3 tonnes/ha pour le riz et de 700kg/ha à 900kg pour les autres céréales).

Ces efforts d'intensification et de diversification dépendent de la production et de la distribution des semences de qualité.

La réalisation de ces objectifs repose sur une multitude de programmes, de projets et d'initiatives. Il s'agit notamment d'améliorer la performance des services agricoles par des interventions publiques plus efficaces, d'appuyer la structuration du monde rural, de promouvoir des projets hydro-agricoles pour la maîtrise de l'eau et d'achever la restructuration de la Cotontchad. Le développement de l'agriculture nécessite également un effort majeur en matière d'infrastructures.

La mise en place du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) par le gouvernement s'inscrit dans cette dynamique et avec pour objectif de sortir de l'agriculture artisanale, familiale pour une agriculture moderne intensive d'ici à l'horizon 2015. Ce programme s'inspire du Plan d'intervention sur le Développement Rural (PIDR), du Schéma Directeur de l'Agriculture (SDA), de celui de l'eau et de l'assainissement, et de celui relatif à la SNRP. Il tire également son essence du Programme régional de la sécurité alimentaire de l'Afrique Centrale et de la Communauté des Etats sahélo-sahariens, du NEPAD conformément aux orientations du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

La mise en place de l'Office Nationale pour la Sécurité Alimentaire est une réponse aux préoccupations du gouvernement pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le Pays.

Dans la région du Lac Tchad où le problème de la gestion des eaux du lac et des ressources connexes se pose avec acuité, la mise sur pied de la SODELAC a permis d'aboutir à la maîtrise d'eau et améliorer la productivité agricole.

L'organisation en février 2012 d'un Forum national sur le développement rural placé sous le haut patronage du Chef de l'Etat, a permis de passer au crible tous les maux qui minent le secteur du développement rural en général, et celui de l'agriculture en particulier. Des recommandations fortes issues de ce forum constituent une nouvelle feuille de route pour le développement agricole.

Le Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone soudanienne (PGRN) : le Gouvernement du Tchad a formulé et mis en œuvre un PGRN en zone soudanienne, avec l'appui financier de la BAD. Ce programme a connue une première phase d'exécution sur la période 2006-2010. Ce qui a permis de réhabiliter en partie la ferme rizicole de Sadegui-dérésia dans la Tandjilé et les casiers A et B dans le Mayo Kébbi Ouest.

A la suite d'une évaluation du programme en 2009, le gouvernement tchadien a proposé une extension du programme de 2010-2014 afin de réaliser d'autres aménagements hydro agricoles dans la zone du Mayo-kébbi, Tandjilé et le Mandoul. Il s'agit surtout de la construction d'un barrage dans le bassin du Logone à la frontière camerounaise (Lagdo) pour l'intensification de la production agro pastorale dans le bassin du mayo kébbi.

1.3. Contraintes

Du fait de conditions climatiques défavorables et structures socio-économiques inadéquates, les systèmes de production font face à des fortes contraintes. Il s'agit entre autres :

- Faible niveau de productions agricoles ;
- Mauvaise gestion des ressources naturelles (sols, eaux);
- Baisse des rendements des principales cultures ;
- Faible disponibilité et difficulté d'accès aux intrants (semences améliorés, engrais, produits phytosanitaires) et aux équipements agricoles ;
- Inadaptation de moyens de production ;
- Manque des unités de transformation et de circuit de commercialisation des produits agricoles ;
- Absence de structures de crédit agricole et de guichets financiers adaptés au monde rural ;
- Faible niveau d'organisation des producteurs ;
- faible capacité des structures d'appui aux producteurs (vulgarisation, recherche formation rurale) ;
- Ressources humaines (insuffisance de l'effectif, vieillissement des agents, manque de formation continue) ;
- Décalage entre la programmation des activités et la mobilisation des ressources ;
- Non maîtrise de techniques de production par les producteurs.

1.4. Opportunités et perspectives

- Le fait de placer le quinquennat (2011-2015) sous le signe du développement traduit un engagement fort des hautes autorités pour l'envol du secteur et offre une opportunité pour la promotion et la modernisation du secteur agricole ;
- Le partenariat sud-sud avec l'Inde qui s'est concrétisé par l'installation d'une usine de fabrication des tracteurs est un élément clé pour moderniser l'agriculture et lutter contre l'insécurité alimentaire ;
- La mise en place d'un fonds spécial en faveur de la jeunesse et la création du Ministère de micro crédits et actions en faveur de la femme offrent de réelles opportunités pour le développement des activités agricoles et de lutter contre le chômage et la faim.
- La Nouvelle initiative du CILSS pour lutter contre l'insécurité alimentaire au Sahel constitue également une opportunité pour la relance du secteur.

Dans la perspective de la promotion d'une agriculture durable, moins polluante, l'utilisation des composts naturels et des bio-carburants dans le secteur serait une meilleure des options à prendre.

2. Elevage et activités pastorales

2.1. Importance de l'élevage dans l'économie tchadienne

Le Tchad est un pays à vocation agropastorale où l'élevage et l'agriculture constituent les principaux piliers de l'économie nationale. Les volailles sont estimées à plus de 49 millions de têtes.

L'élevage fait vivre plus de 40% de la population rurale et participe pour environ 20% à la formation du PIB. Il emploie 80% de la population active dont plus de la moitié est composée de femmes.

Le cheptel des ruminants représente à lui seul un capital de plus de 1000 milliards de F CFA et à l'origine d'un flux monétaire annuel de plus de 140 milliards de F CFA. La valeur de la production de viande et de lait est estimée à 155 milliards de FCFA en 2002. Disposant d'un potentiel important de développement, l'élevage représente environ 50% des exportations.

L'élevage joue également un rôle important dans la création d'emplois et la distribution des revenus en milieu rural où il demeure quelques fois la seule source de revenus pour les populations les plus défavorisées et l'unique mode d'exploitation des zones semi-arides.

L'élevage est donc, non seulement un outil incontournable dans la réduction de la pauvreté au Tchad, mais aussi un important instrument d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour le pays.

L'amélioration des systèmes de production et le développement de la transformation de produits d'élevage offrent des perspectives d'accroissement significatif de l'emploi dans ce sous secteur et de sa contribution à la formation du PIB.

2.2. Actions réalisées et en cours

Le développement du secteur Elevage au Tchad s'inscrit en droite ligne de la vision du Plan national de développement de l'élevage (PNDE) pour la période 2009-2016. Avec pour objectif global, l'accroissement de la contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale, d'augmenter les revenus des éleveurs y compris les plus vulnérables et de réduire l'insécurité alimentaire, ce plan comprend deux (2) programmes stratégiques majeurs à savoir : (i) Développement de systèmes de production de l'élevage, (ii) Renforcement des capacités des services d'appui et des professionnels du secteur, et puis respectivement en quatre (4) et trois (3) domaines d'intervention prioritaires (sous programmes), à savoir : i) Aménagement et gestion des ressources pastorales, ii) Développement des filières iii) Amélioration de la santé et de l'hygiène des animaux, iv) recherche vétérinaire et zootechnique, v) Appui aux organisations des éleveurs et professionnels d'élevage, vi) Formation et vulgarisation, vii) Développement des institutions de financement de l'élevage.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du PNDE, le Gouvernement du Tchad avec l'appui des partenaires au développement (AFD, BAD, FIDA, BADEA, FAO, OPEP), a formulé et mis en oeuvre plusieurs programmes et projets dans les domaines des infrastructures rurales, pastorales et de transhumance, de la législation pastorale, de renforcement des capacités et du développement de la filière bovine.

2.3. Contraintes

Trois grandes contraintes majeures ont été identifiées à travers l'arbre à problèmes :

- **la faible productivité** liée aux systèmes d'élevage extensif, la présence des maladies animales et la recherche vétérinaire et zootechnique inadaptée ;
- **les faibles revenus** dus à la difficulté d'accès aux marchés et à l'absence de mesures d'accompagnement ;
- **les problèmes liés à la bonne gouvernance** en raison de la faible capacité d'intervention et au manque de coordination et de communication.

2.4. Opportunités

Le secteur de l'élevage dispose d'importants atouts et potentialités sur lesquels le pays peut fonder de réels espoirs pour assurer son développement de manière durable. Parmi ces atouts, on peut citer :

- L'existence d'un important capital de bétail estimé à plus de 20 millions de têtes (toutes espèces confondues) disposant d'un potentiel de production très important ;
- L'existence de traditions pastorales (transhumance et nomadisme) a permis la conception et la mise en place des systèmes d'élevage adaptés aux conditions écologiques et climatiques permettant de mieux valoriser les ressources pastorales ;
- La présence d'un patrimoine constitué d'une réserve de plus de 84 millions d'hectares de pâturages naturels et de parcours (soit 65% de la superficie totale du pays) et d'un potentiel hydrique assez important et diversifié.

2.5. Perspectives

La vision du Gouvernement est d'adapter les activités pastorales aux évolutions du secteur et de son environnement, en mettant l'accent sur l'importance de la performance des unités d'élevage mais aussi sur la professionnalisation des éleveurs et de leurs organisations, et sur un dispositif institutionnel d'appui et de conseil performant en mettant l'accent sur :

- L'accroissement de la production animale par l'intensification et la diversification tout en sécurisant les systèmes pastoraux et agropastoraux ;
- Le développement des filières animales et encouragement des productions spécialisées par la promotion d'un élevage productif et économiquement rentable ;
- La promotion de la commercialisation et des exportations par l'introduction des nouvelles technologies de transformation et de conservation ;
- L'amélioration de la connaissance du secteur par la maîtrise des données sur les effectifs, et les caractéristiques zoo-économiques du cheptel ;
- La préservation et renforcement des acquis en matière de santé animale et de recherche vétérinaire ;
- La mise en place une politique de gestion des ressources pastorales en plaçant l'éleveur au premier rang ;
- La responsabilisation et renforcement des capacités de tous les acteurs du secteur de l'élevage.
- L'assurance au secteur de l'élevage un financement substantiel et régulier pour permettre sa promotion.

3. Ressources forestières

La superficie des forêts naturelles au Tchad reste imprécise et les données chiffrées sur la superficie des forêts à l'échelle nationale sont basées sur des estimations qui peuvent varier selon les auteurs (de 16 à 31 millions d'ha). Le chiffre moyen de 23,5 millions d'hectares est retenu comme superficie globale des forêts naturelles, réparties de la façon suivante :

- Forêts denses/ forêts galeries: 211 000 ha
- Forêts claires/ savanes boisées: 3 626 000 ha
- Formations arborées: 9 421 000 ha
- Formations arbustives: 10 192 000 ha

Le volume sur pied est estimé à 5,6 millions m³ mais le volume effectivement exploitable (incluant le bois d'œuvre, le bois de service et le bois énergie) représenteraient 1,5% du volume sur pied.

Les actions combinées de l'homme et des sécheresses successives ont considérablement réduit la superficie des différentes formations forestières. Les plantations forestières ont connu un développement significatif à partir de 1950. Dès lors, les programmes et projets de plantations forestières ont été progressivement conçus dans le cadre d'un développement intégré pour la protection des sols et pour l'approvisionnement des populations en bois de feu et de service. La superficie totale plantée est estimée à 15.300 ha de périmètre de reboisement.

D'autres potentialités forestières, comprenant les gomméraires, les rôneraies et les arbres à néré et à karité, constituent des sources appréciables de revenus monétaires pour les populations. Elles restent assez mal connues à l'exception des gomméraires et du karité.

Les gomméraires (*Acacia senegal*)¹ occupent une superficie de 36 000 à 38 000 km² (soit 1/6 de la zone sahélienne) mais dont environ seulement 1,5 millions d'hectares sont exploités. La production gommière varie d'une année à l'autre mais sa moyenne est de 1500 tonnes entre les années 1986 et 1991. Cette production a connu une progression fulgurante : 3 000 tonnes en 1991-1992, près de 4700 tonnes en 1992-1993, 5480 tonnes en 1994-1995, plus de 6700 tonnes en 1995-1996, autour de 5800 tonnes en 1996-1997 et environ 25.000 tonnes en 2006.

Il existe des peuplements très importants de karité (*Vitellaria paradoxa*) dans la zone méridionale du Tchad. Une évaluation récente réalisée dans les régions du Moyen-Chari et des deux (2) Logone soit environ 2/3 de la superficie de la zone soudanienne a aboutie à 4 600 000 arbres producteurs donnant une production d'environ 50.000 tonnes de beurre par an.

Notons que faute d'inventaire forestier national, les potentialités quantitative et qualitative de l'ensemble des formations ligneuses ne sont pas bien connues.

3.1.L'Initiative Grande Muraille Verte (GMV)

La GMV est un projet qui va fédérer avec les autres programmes et projets en cours pour renforcer, dans sa zone d'emprise, les efforts déjà entrepris par le Gouvernement du Tchad, notamment en matière de lutte contre la dégradation des sols et la désertification, de préservation de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques.

L'Initiative Grande Muraille Verte, le Programme de Ceintures Vertes et surtout avec les nouvelles initiatives nationales et internationales, prmettront de faire connaître les potentialités et les valoriser sur le plan économique, alimentaire, médicinal, pastoral, agricole, culturel, écologique et environnemental.

Toutefois certains projets sont priorisés par la Direction des Forêts parmi lesquels :

- Le Projet d'Appui à la Filière Gomme Arabique, financé par l'Union Européenne pour une durée de 4 ans (de 2009 à 2013)² permettra de mieux organiser cette filière de connaître les potentialités des gomméraires s'il couvrirait toute l'étendue de la zone productrice (ce projet mérite une seconde phase) ;
- Le Projet de Foresterie Urbaine et Périurbaine, financé pour 18 mois (2010-2011) sur les fonds propres de la FAO a débouché sur une stratégie et plan d'action assorti d'une série de projets à exécuter sur 15 ans (série projets qui attend un financement) ;

¹ Gomme dure

² Coût du projet 4,5 millions d'Euro

- Le Projet Aménagement et Gestion des terroirs de 150.000 ha de forêts naturelles dont l'étude de faisabilité a été financée par l'Union Européenne en 2003 attendent un financement après la réactualisation des données ;
- Le Karité dont le beurre est utilisé pour la fabrication du chocolat n'a connu aucun financement ;
- La lutte contre l'ensablement a été abandonnée depuis les années 1980 après le financement de l'UNSO dans la région du Kanem alors que la fixation du village Tarfé prouve déjà son importance...

Les différents documents d'orientation (SNRP, PNAE, PAN/LCD, SNPA/DB, PANA) définissant les cadres de référence et de convergence économique et sociale du Gouvernement ont tous fait ressortir l'extrême indigence en milieu rural qui empêche les populations d'accéder aux aspirations essentielles du développement humain durable. Ces documents ont fait ressortir les axes majeurs suivants qui vont constituer les piliers du plan d'actions de la GMV au Tchad :

- La promotion d'une bonne gouvernance pour améliorer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques ;
- La création d'un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifié (réalisation d'infrastructures, leviers du développement), valorisation du potentiel de croissance du secteur rural à travers la capacitation et la valorisation des ressources humaines ;
- La gestion durable des ressources naturelles grâce à la protection, la restauration et la mise en valeur des potentiels productifs, la protection et la sauvegarde des écosystèmes menacés et d'importance capitale tout en prévenant les impacts négatifs des changements climatiques ;
- La conception et la mise en œuvre d'une stratégie appropriée d'information, d'éducation et de communication sur l'importance de la biodiversité et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

Les six (6) axes stratégiques suivants baliseront la voie à suivre pour assurer un développement durable à travers la valorisation et/ou la restauration des ressources hydriques, végétales, animales, et humaines pour une amélioration significative des conditions de production biologiques et de vie socio-économique dans la zone de la GMV au Tchad. Plusieurs actions ont été réalisées mais la contrainte principale qui plombe l'avancée de l'Initiative reste la lenteur administrative pour résoudre les questions institutionnelles, notamment ; la signature et l'application de loi portant création de l'Agence nationale permettant la mise en place et la gestion autonomes du personnel et les ressources financières, ainsi que la lenteur pour le décaissement des Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

3.2.Stratégie Nationale pour la Gestion des feux de brousses

Le Tchad vient d'adopter une stratégie Nationale de Gestion de feux de brousse en décembre 2011. Cette stratégie est définie pour une période de dix (10) ans, articulée autour de deux (2) phases principales de cinq (05) ans chacune qui, doivent contribuer à la vision collective adoptée ci-après.

La Vision : Sur la base de l'analyse de la situation, des défis à relever et des enjeux liés à la gestion des feux de brousse, le futur souhaité collectivement pour les écosystèmes forestiers et de savanes du Tchad a été défini. Celui-ci est exprimé à travers une vision collective qui précise les aspirations à long terme et qui doit guider la stratégie de gestion de feux de brousse. Cette vision a été formulée ainsi qu'il suit :

« A l'horizon 2021, le Tchad dispose d'un environnement dans lequel, la gestion des feux de brousse contribue à l'utilisation durable des ressources naturelles pour le bien-être des populations »

Les Axes Stratégiques : La volonté exprimée à travers la vision renvoie à quatre (4) axes stratégiques majeurs à savoir : (i) Améliorer la gestion des connaissances sur les feux de brousse, (ii) Renforcer le cadre juridique et Institutionnel en matière de gestion des feux de brousse, (iii) Renforcer les capacités des acteurs concernés et (iv) Développer des mécanismes de coordination de la gestion des feux de brousse.

4. Pêche et ressources aquatiques

Le territoire tchadien dispose de 7 millions d'hectares de superficies productrices de ressources halieutiques en année de pluviométrie normale dans un réseau hydrographique qui couvre 60 000 km². Le secteur de pêche et aquaculture disposent de grands atouts. Il s'agit en particulier du potentiel d'amélioration de la productivité, l'existence d'une grande variété d'espèces (160 : Fishbase 2000), un nombre important d'opérateurs professionnels dont certains ont acquis un niveau technique acceptable, l'existence d'un marché potentiel important (Cameroun, Nigeria, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Gabon).

La pêche au Tchad est un secteur déjà efficace et générateur de revenus importants. Le potentiel halieutique du territoire tchadien est évalué entre 144 000 et 288 000 tonnes par année, suivant la pluviosité. Les quantités de prises sont estimées à 50kg/ha/an pour les cours d'eau sans zones inondables et de 100 kg/ha/an pour les cours d'eau contiguës aux zones inondables. D'autres ressources halieutiques composées des organismes aquatiques végétaux (algues) ou animaux (écrevisses, grenouilles, moules, lamantins, iguanes) sont abondantes dans les fleuves et lacs du Tchad. Ces dernières ressources sont très mal connues statistiquement et sont peu valorisées.

Le secteur privé est le véritable maître d'œuvre des activités de la pêche au Tchad ; il est composé de nombreuses communautés de pêcheurs, de transformatrices et d'un grand nombre de transporteurs et commerçants.

Le nombre de pêcheurs est estimé à 171.000 toutes catégories confondues dont 17.000 pêcheurs professionnels et 154.000 agro-pêcheurs. Ainsi, plus de 20 000 personnes sont impliquées dans la commercialisation seulement.

Les activités de pêche, de transformation, transport, distribution, commercialisation des produits de la pêche contribuent fortement à la consommation des Tchadiens ainsi qu'à la balance des paiements du Tchad. Ces atouts représentent des chances indubitables pour une réelle envolée du sous secteur de la pêche. Il contribuerait à 4.5% du PIB, soit 46.4 milliards de CFA sur le 1.031,7 milliards de PIB évalué pour l'an 2000.

Cependant la production de poisson reste fortement influencée par les conditions climatiques, tributaire des crues des fleuves, des sécheresses et de l'ensablement rétrécissant le réseau hydrographique et auraient supprimé 210.000 hectares de zones de fraie. La raréfaction de certaines espèces et le faible pourcentage de juvéniles capturés semblent confirmer ce jugement. Outre les conditions climatiques, l'augmentation du nombre de pêcheurs et l'emploi généralisé de sennes de plage à petites mailles et d'engins actifs détruisent le potentiel à long terme du secteur. Les pertes après capture affectent sa rentabilité immédiate.

En matière de développement de l'aquaculture, des opportunités intéressantes s'offrent, mais demandent une volonté soutenue de bailleurs de fonds de favoriser cette production. La mise en valeur du potentiel aquacole des mares, marigots et bras de fleuve, grâce à une technique de production semi intensive, peut permettre un développement important et durable d'une pisciculture particulièrement bien adaptée aux conditions tchadiennes.

Les périmètres aménagés pour l'agriculture irriguée, en particulier le riz, représentent de belles opportunités pour le développement de la pisciculture sans avoir à supporter les coûts de ces importants aménagements hydro-agricoles. L'existence d'espèces de poisson prisé sur les marchés africains et autres marchés internationaux, en particulier les tilapias, est un atout important pour envisager une production aquacole importante à moyen ou long terme.

Le développement du potentiel important de la spiruline pourrait démontrer la rentabilité d'une aquaculture non conformiste et permettre de viser le marché de l'exportation par la mise en place d'une production semi-industrielle ou industrielle. La présence dans le milieu naturel tchadien de crevettes d'eau douce de type *Macrobrachium* peut représenter une opportunité réelle pour la mise en place d'une aquaculture innovatrice visant l'exportation.

Pour l'avenir la première priorité est d'abord de mieux connaître le secteur. C'est aussi de tester et de promouvoir des méthodes permettant à la fois d'optimiser la gestion du secteur et d'améliorer la commercialisation du poisson.

5. Transport et mobilité

Pays totalement enclavé, le Tchad partage 5 676 km de frontière avec six pays limitrophes à savoir la Libye (1055km) au nord, le Soudan (1 360 km) à l'est, la République Centrafricaine (1 197 km) au sud, le Nigéria et le Cameroun (889 km dont 89 km d'eaux territoriales communes sur le Lac Tchad pour le Nigéria et 800km pour le Cameroun) et le Niger (1 175 km) à l'ouest.

Le port maritime le plus proche est celui de Douala au Cameroun situé à 1 700 km de N'Djaména.

De par sa situation au cœur du continent africain, le Tchad occupe une position stratégique qui devrait normalement constituer un atout majeur pour son développement économique et social. Cependant, la valorisation de cet atout se heurte à la persistance du double enclavement intérieur et extérieur que connaît le pays, aggravé par la faible densité des réseaux de transport de surface à praticabilité permanente.

Bien que des efforts d'investissement aient été consentis dans les infrastructures de transport, le réseau de transport du Tchad ne dispose pas de liaisons ferroviaires et demeure encore modeste avec la consistance suivante :

- Un réseau routier d'intérêt national et régional de 25.000 km soit moins de 20 km par 1000km² de territoire, constitué par :
 - Un réseau structurant à praticabilité permanente de 2600km dont la part des routes bitumées qui caractérisent sa pérennité, n'a pu progresser que de 1% du réseau routier d'intérêt national et régional en 2000 à 5% en 2010
 - Un réseau structurant à praticabilité saisonnière de 3600km et dont les ressources du Fonds d'Entretien Routier ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins d'entretien courant de tout le linéaire
 - Un réseau routier régional de 18.800 km, reliant les régions et les départements aux réseaux structurants permanent et saisonnier et dont le niveau d'aménagement doit au moins permettre le passage des camions pendant la période de récoltes.
 - Un réseau d'intérêt local d'environ 15.000 km, composé du réseau de pistes de desserte rurale et du réseau urbain de voirie communautaire des villes et villages dont celui de N'djaména qui commence à se densifier avec près de 140km de voies bitumées.
- Un réseau dense de 52 aéroports nationaux ouverts à la circulation aérienne publique comprenant 5 aéroports dont celui de Ndjaména et 47 aéroports secondaires à trafic commercial faible ou nul, faute de développement économique significatif permettant de générer du trafic aérien.
- La navigation fluviale et lacustre n'est pas organisée malgré la présence des lacs et d'une dizaine de cours d'eau. Avec la vague de sécheresse et d'ensablement des cours d'eau, les fleuves et certains lacs ont vu leur

niveau bisser et les conditions de navigabilité sont devenues plus restrictives. Le transport fluvial et lacustre est laissé au gré du secteur informel qui opère en période de hautes eaux (fin juillet à mi-novembre) principalement avec des pirogues en bois d'une charge moyenne d'une tonne.

Le secteur a connu un envol à cause d'importants investissements sur le fonds de l'Etat qui y est consacré. Le gouvernement y consacre une part importante de ses ressources. Une stratégie sectorielle pour la période 2000-2009 a été adoptée et actualisée en 2005 ; et cette stratégie établit les bases d'une coordination efficace des activités avec les partenaires au développement.

Des résultats significatifs ont donc été obtenus depuis le début des années 2000. En particulier, la réforme du Fonds d'Entretien Routier a permis d'augmenter de façon substantielle les fonds consacrés à cette activité, d'étendre la longueur du réseau de routes entretenues et d'améliorer sa qualité. A l'heure actuelle, le réseau de routes entretenues se situe autour de 3000 km. Une innovation intéressante est l'introduction du système GeNis qui demande aux entreprises de maintenir de façon permanente un certain niveau de service.

En dépit de ces progrès, le réseau routier reste sous-développé par rapport à la superficie et aux besoins du pays. En outre, le réseau de pistes rurales, essentiel pour faciliter l'accès des produits vivriers aux marchés régionaux et à celui de N'Djaména, demeure négligé. On constate également une absence d'effort significatif en faveur de la réhabilitation et de l'entretien des routes régionales et locales, notamment les pistes cotonnières autrefois entretenues par Cotontchad.

L'évolution des trois dernières années montre que le secteur a une forte capacité d'absorption et les besoins demeurent considérables. La taille des programmes futurs dépendra donc surtout des moyens financiers disponibles. Une réflexion reste à mener également pour promouvoir la mobilité durable.

6. Tourisme et artisanat

Le secteur du tourisme a connu un début d'exploitation en 1948, avec le lancement de la grande chasse à Fort-Archambault, actuel Sarh. Les activités touristiques ont réellement commencé avec la création de l'Agence Tchad Tourisme en 1960. En 1964, le club des argonautes français et la compagnie aérienne française UTA ont lancé la petite chasse à Douguia à 80 km au Nord de N'Djaména. Douguia abritera plus tard une station touristique qui porte son nom et qui fonctionne jusqu'à présent.

De 1970 à 1978, le Tchad a connu un grand essor touristique grâce à l'intervention de l'Etat dans les infrastructures hôtelières. Il en est ainsi de la création de l'hôtel la Tchadienne à Ndjamenéna, du complexe hôtelier du Bahr-Tinga à Zakouma dans la Région du Salamat à l'Est du pays et de l'agrandissement de l'hôtel des chasses de Sarh dans la Région du Moye Chari au Sud du pays.

A partir de 1979, les activités touristiques ont été ralenties par les conflits politico-militaires qu'a connus le pays. En 1988, le tourisme a, à nouveau recueilli l'attention du Gouvernement, avec la réhabilitation des hôtels la Tchadienne et le Chari à Ndjamena, la signature de diverses conventions en location gérance privé des établissements touristiques de l'Etat (Novotel, Méridien, Douguia et hôtel des Chasses de Moundou), la réhabilitation du Parc National de Zakouma au Salamat à l'Est et celui en cours de Manda au Sud du pays etc. /.

L'artisanat au Tchad a été longtemps négligé ; bien que les premiers Centres Artisanaux ont été créés par des particuliers ou missionnaires et reconnus par l'Etat à travers les Arrêtés du Ministère de l'Education Nationale depuis les années 60.

Le Gouvernement a aussi mis en place une structure d'appui au développement de l'artisanat par Ordonnance n° 18/PCSM du 17 Mai 1976, portant création du Centre National d'Enseignement Artisanal et des Arts Appliqués et le Décret n° 160 /P.CSM du 17 Mai 1976, portant application du Centre National d'Enseignement Artisanal et des Arts Appliqués (CNEAAP) et qui regroupait tous les établissements de formation artisanale sur toute l'étendue du territoire national.

De 1960 à 2011, l'artisanat est rattaché successivement aux ministères suivants : Education Nationale ; Tourisme, Artisanat et Ressources Naturelles ; Culture, Jeunesse et Sports ; Tourisme et Information ; Tourisme, Poste et Télécommunication ; Tourisme et Environnement ; Economie et Tourisme ; Commerce et Industrie et enfin le Ministère du Développement Touristique.

Le Tchad regorge d'énormes potentialités pour un développement florissant du tourisme et de l'artisanat. Ces potentialités constituent les conditions de base du développement du tourisme et de l'artisanat et détermine les forces d'attractions du Tchad dans ce secteur. La contribution du secteur du tourisme et de l'artisanat au PIB se situe dans un contexte macroéconomique global. A défaut d'informations agrégées sur le secteur du développement touristique et de l'artisanat, l'analyse s'appuie sur les données macroéconomiques globales, étant entendu que le développement d'un secteur économique est tributaire de l'environnement économique global.

En effet, selon l'INSSSED, au cours de la période sous revue, le sous secteur de l'artisanat a contribué pour 46,34% à la croissance du secteur secondaire.

Le secteur du tourisme et de l'artisanat ne devrait pas être perdu de vue quand on sait que la seule ville de Ndjamena, a elle seule concentre 42% des activités du secteur des services, 37% des activités commerciales, 19% des activités de transformation industrielles et artisanales et moins de 2% des activités du secteur primaire.

Cependant le secteur du tourisme et de l'artisanat est confronté à un certain nombre de contraintes, mais dispose aussi des atouts considérables pour son épanouissement. Les principales contraintes au niveau du Tourisme concernent majoritairement l'insuffisance d'infrastructures adéquates, le coût élevé des prestations des services touristiques, le peu d'intérêt accordé au secteur et l'insuffisance de financement des investissements publics et enfin l'absence de la mise en valeur des sites.

Le développement du tourisme durable au Tchad est une manne pour l'économie tchadienne, la création d'emplois directs et indirects améliorera ainsi la réalité économique et sociale de la population. Dans les trois régions touristiques du pays, l'impact économique et social sera très important si l'investissement financier est orienté vers ces régions touristiques qui sont aussi dotées d'une bonne base agricole : la lac Tchad est une région touristique qui occupe une place très importante en matière de production agricole qui n'a besoin que d'infrastructures routières goudronnée. C'est le même cas au sud-est dans le Salamat, et aussi au Tibesti.

L'existence d'une espèce endémique comme le Lamentin dans le Lac Léré constitue un potentiel touristique important pour attirer le monde vers le Tchad.

7. Ressources énergétiques

7.1. Forte augmentation de la consommation

Le secteur de l'énergie est peu développé au Tchad. La consommation d'énergie a augmenté au cours de la dernière décennie, d'abord lentement (de 200 kep/habitant en 1993 à 240 en 2002), puis de façon accélérée (292 kep/habitant en 2005). L'essentiel de cette consommation (74%) est dans les zones rurales.

La consommation nationale d'énergie est dominée à concurrence de 96,5% par la consommation de combustibles ligneux, avec des conséquences désastreuses pour le couvert forestier et l'environnement. Les énergies conventionnelles occupent une part négligeable dans le bilan énergétique national.

La consommation de produits pétroliers représente 3% de la consommation totale et celle d'électricité seulement 0,5%.

Plus de 80% de la production d'électricité est consommée par N'Djaména. Toutefois, c'est seulement le tiers de la ville qui est électrifié. Une dizaine de villes et centres secondaires disposent de réseaux indépendants. Il n'y a pas de réseau interconnecté dans le pays. Le taux d'accès à l'électricité ne dépasse guère 2-3% de la population.

La consommation d'électricité est l'une des plus faibles du monde et les tarifs parmi les plus élevés. Le principal facteur est le coût du gasoil importé qui absorbe la quasi totalité des recettes de la SNE, l'entreprise publique chargée de la production et de la distribution de l'électricité dans les centres urbains. Un deuxième facteur est la performance médiocre de la SNE en matière de recouvrement des créances et les pertes commerciales dues aux branchements illégaux (voir encadré).

7.2. Potentialités énergétiques du Tchad

- ✓ **Génération thermique** : la plupart des capacités de génération thermique est gérée par la Société Nationale d'Electricité (SNE) qui a des centrales dans la capitale et les chefs lieux suivants : Moundou, Sarh, Abéché, Bongor, Doba et Faya Largeau. La puissance installée à N'djaména s'élève à 60MW et dont 20MW seulement sont disponibles. Il existe des centrales qui sont gérées par les communes et opérateurs privés et dont leur puissance d'installation est estimée à 5MW avec moins de 2MW disponible.
- ✓ **Hydroélectricité** : les sites hydroélectriques potentiels comme les Chutes Gauthiot ne sont pas exploitables de façon économique à cause de la faiblesse de la puissance garantie (eau disponible en volume suffisant pendant seulement 6 mois) et du transport nécessaire d'électricité vers les centres de consommation. Par ailleurs, d'après les études de faisabilité pour l'importation de l'énergie hydroélectrique Camerounaise au Tchad, il est infructueux d'en importer au Tchad à cause du prix de revient du Kwh trop élevé.
- ✓ **Hydrocarbures** : Depuis 2011 avec l'ouverture de la Raffinerie de Djermaya en joint venture entre la société des Hydrocarbures du Tchad et l'entreprise chinoise CNPC, les besoins nationaux en hydrocarbures sont couverts.

7.3. Opportunités en matière d'énergies renouvelables

Le Tchad dispose d'un bon potentiel en énergie renouvelable sur la totalité de son territoire, en particulier, un très bon **gisement solaire** sur tout le territoire, un bon **gisement éolien** dans la zone nord et un bon **gisement de biomasse** dans la zone sud. Le Tchad se situe parmi les pays les plus ensoleillés avec un ensoleillement total annuel de 2.850 heures au sud à 3.750 heures au nord et l'intensité du rayonnement global varie en moyenne de 4.5 à 6.5kWh/m²/j. Quant à l'éolien, la vitesse moyenne des vents calmes varie de 2.5m/s à 5m/s du sud au nord. Grâce à l'évolution des technologies, une amorce de baisse de prix, en particulier pour le photovoltaïque, des systèmes fonctionnant au solaire pourront être envisagés dans le futur.

Dans le domaine des **biocarburants**, plus d'un millier d'hectares (environ 1126 ha) de plantation de *Jatropha Curcas* sont cultivés dans le sud du Tchad. Une Fédération Nationale de Producteurs de Jatropha au Tchad (FENAPROJAT) a été mis en place dans la partie Sud du pays (Moyen Chari). Ce réseau développe un partenariat avec les pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe pour l'installation des unités industrielles de production de biocarburants.

En se dotant d'un schéma directeur du secteur, élaboré en 2011, le gouvernement s'est défini comme priorités: (i) le développement d'un système de production d'électricité plus économique et plus fiable, (ii) une gestion rationnelle du potentiel forestier, et (iii) la promotion d'énergies alternatives. Le développement de ce secteur est la condition d'une modernisation de l'économie tchadienne et de l'expansion des activités du secteur privé.

En ce qui concerne la Promotion d'énergies alternatives, le gouvernement a lancé En 2000 à N'Djamena un programme visant à remplacer l'emploi de combustibles ligneux par l'utilisation du gaz butane. Le projet a eu un certain succès : l'utilisation du gaz butane progresse plus vite que le montant des subventions nécessaires à sa survie et à son expansion à N'Djamena et dans d'autres villes. Compte tenu de l'épuisement rapide des ressources forestières du pays, il paraît indispensable d'augmenter ces subventions tant que des méthodes efficaces ne pourront pas être mises au point pour assurer une gestion rationnelle du couvert forestier.

Le Tchad est impliqué dans le Programme Régional Solaire des pays du CILSS. Le gouvernement et certains bailleurs de fonds appuient quelques programmes basés sur l'énergie solaire. A ce stade leur impact est encore limité, mais le gouvernement envisage de les multiplier.

De nombreuses initiatives ont été prises en vue de développer l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et non traditionnelles. Le Programme National Gaz a conduit à l'institution d'un Fonds pour le soutien de la substitution du bois par le gaz butane en 2000. Ce fonds vise à subventionner le prix du gaz et des réchauds. Face à la demande des ménages, le budget du Programme est passé de 400 millions de FCFA en 2007 à 3,4 milliards en 2010. Le nombre des ménages utilisant le gaz est passé de 13 000 en 2007 à 45 000 en 2010. Les pénuries de gaz ont sensiblement diminué depuis septembre 2009. L'interdiction de la commercialisation du charbon de bois en 2008 a accéléré le phénomène de substitution.

Le gouvernement sur fonds propre a financé l'électrification de 20 villes du pays avec des plaques solaires. La construction d'une raffinerie à Djermaya en 2011, alimentée par l'exploitation du champ de Sédigui et d'autres gisements récemment découverts (avec l'aide de la Chine) permet de résoudre le problème actuel d'accès aux hydrocarbures. D'autres options sont également envisagées à savoir la relance des négociations avec le Cameroun pour une interconnexion avec la centrale de Lagdo ; mais des problèmes de sédimentation limitent la capacité de cette centrale.

La promotion des énergies renouvelables reste embryonnaire par rapport aux ressources potentielles dans le domaine solaire et éolien. Le solaire photovoltaïque est très peu développé. La contribution du solaire au bilan énergétique est négligeable, faute de stratégie et de détermination politique. Aucune initiative d'envergure n'a été réalisée en matière d'énergie éolienne et de développement du biogaz. La tenue du Forum sur les énergies renouvelables a permis de mettre en place un programme national de valorisation d'énergie renouvelable en cours et dont la mise en œuvre est prévue pour les mois à venir.

8. Ressources en eau

Le Tchad dispose de ressources en eau importantes (surface et souterraines) mais l'accès de la population à l'eau potable est très limité. Des ressources en eau renouvelables évaluées à 45 km³/an. Le volume prélevé chaque année est de l'ordre de 1,27 km³, dont 2/3 prélevés dans les eaux de surface, et 1/3 dans les eaux souterraines (en grande partie dans un aquifère non renouvelable) ;

L'utilisation des eaux souterraines au TCHAD se situe à :

- Recharge annuelle des nappes : 20,6 milliards de mètres cubes par an ;
- Réserves globales (ressources géologiques) : 263 à 544 milliards de mètres cubes ;
- Mobilisation des eaux souterraines en 1990 : hydraulique urbaine (10 910 000 m³), hydraulique villageoise et pastorale (22 millions de m³), hydraulique industrielle (1 million de m³) et hydraulique agricole (5 millions de m³).

La mobilisation actuelle des eaux souterraines ne représente que 0,19 % de la recharge annuelle et de 0,15% de la réserve totale. Les eaux de surface ne sont utilisées qu'à 0,01 % de la disponibilité potentielle annuelle. Ces eaux sont vulnérables aux aléas climatiques. Il apparaît que le potentiel en ressource demeure intact.

En 2010, le nombre de Pompes à Motricité Humaine (PMH) réalisées et/ou en cours de réalisation est évalué à 9 399 ouvrages, et le nombre d'Adduction d'Eau Potable (AEP) à 258 unités. La population desservie est ainsi estimée à 4 954 442 personnes sur 11 658 764 de personnes que compte le Tchad fin 2010, portant le taux d'accès à l'eau potable de 20,9% en 2000 à 42,9 % à 2010.

Le processus de l'élaboration et de la mise en application de la Politique nationale de l'eau basée sur les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) n'a pas beaucoup évolué au Tchad. Des initiatives ont été lancées avec l'appui des partenaires au développement mais jusque là, le pays ne dispose pas encore de Plan d'Action National pour la mise en œuvre du GIRE.

Il faut se rappeler que la GIRE relève de la mise en application des quatre (4) principes de la Conférence internationale de DUBLIN sur l'Eau et l'Environnement de janvier 1992 en préparation du Sommet de la planète terre. Ces principes ont été entérinés par le Sommet de RIO en vue du développement durable. Il s'agit de :

1. L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, essentielle pour la vie, le développement et l'environnement ;
2. L'exploitation et la gestion des ressources en eau doivent se baser sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux ;
3. Les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation des ressources en eau ;
4. L'eau a une valeur économique à travers ses différents usages concurrentiels et doit être reconnue comme un bien économique.

Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) approuvé en 2003 a retenu la GIRE comme un des douze (12) principes de base pour la Politique nationale de l'eau. Le Projet "Gouvernance de l'Eau et Développement Local" (GEDEL) exécuté dans le Mayo Kebbi devrait progressivement s'étendre à l'échelle nationale en vue d'asseoir les principes directeurs de la GIRE malheureusement cela n'a pas été achevé comme prévu.

En 2005, le Partenariat Mondial de l'Eau d'Afrique Centrale (GWP/ Afrique centrale) avec l'appui de la Coopération Française a initié des études ayant abouti à l'adoption des Feuilles de route pour l'élaboration des Plans d'Action GIRE au Congo Brazza, en RCA et Tchad. La Feuille de route du Tchad a été validée en décembre 2005. Quatre (4) études thématiques ont été par la suite engagées portant sur les points suivants:

- Les aspects institutionnels et réglementaires de l'eau ;
- Les aspects économiques et financiers de l'eau ;
- Les ressources en eau, utilisation et cadre technique de gestion ;
- Les eaux transfrontalières : gestion et aspects environnementaux.

La deuxième phase de ce Programme de GWP/Coopération Française qui devrait poursuivre l'appui nécessaire n'a pas pu démarrer au Tchad par conséquent l'élaboration du Plan d'Action GIRE n'a pas connu un début d'exécution.

Dans le cadre d'un projet exécuté par la CBLT, le projet "Inversion de la tendance à la dégradation des eaux et des terres dans l'écosystème du bassin du Lac Tchad", un Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau de la partie tchadienne du bassin du Lac Tchad a été adopté.

9. Assainissement

Le taux d'accès aux services essentiels d'assainissement a progressé de 7% à 12% entre 2000 et 2010 (MHUR). L'atteinte des OMD (taux d'accès à 35% en 2015) sera difficile tant l'écart à combler est important. Les activités liées à l'Assainissement souffrent d'un manque d'investissement.

Encore aujourd'hui la situation tchadienne est dominée par la vétusté des réseaux d'évacuation des eaux usées. Les analyses montrent que le manque d'eau potable et les mauvaises conditions d'hygiène sont les principales causes de morbidité et de mortalité. Il est donc important d'améliorer la situation de ce secteur qui dorénavant sera au centre des préoccupations du gouvernement.

L'écoulement des eaux de pluies (eau de ruissellement) pose aussi de graves problèmes dans la quasi totalité des villes. Le RGPH2 de 2009 estimait que la proportion de la population ayant accès à un réseau d'évacuation d'eau de pluies ne dépassait pas 10%. Une grande partie de plusieurs centres urbains est inondée tout au long de la saison des pluies et des quartiers entiers sont considérés comme sinistrés. La stagnation de ces eaux en mares et l'inondation des latrines et puits favorisent la prolifération des moustiques, vecteurs du paludisme, de la fièvre jaune, de l'encéphalite et de la typhoïde. Il arrive que ces eaux sales, par infiltration, contaminent les eaux souterraines.

Les ordures ménagères sont collectées dans des poubelles puis évacuées vers des dépotoirs publics qui servent de postes de transit en attendant l'évacuation finale. Certains centres urbains ont des Comités d'assainissement. L'enquête ECOSIT2 montre que 3% des pauvres utilisent la voirie municipale ou privée (associations) contre 8,3% des non pauvres. Le système de collecte est incomplet. On trouve dans les grandes artères des carcasses de camions et véhicules qu'il est impossible d'évacuer faute de cimetières pour véhicules et de moyens de manutention.

Les excréta, quand ils ne sont pas déposés dans la nature, se font dans des latrines traditionnelles, en réalité de simples fosses d'aisance ou puisards, dont la durée d'utilisation dépend de la profondeur et du nombre d'usagers. Le péril fécal est un problème sanitaire majeur.

En milieu rural, la grande majorité des ménages tchadiens ne dispose ni de toilettes (88,5% utilisent la nature comme lieu d'aisance) ni de systèmes d'évacuation des excréta, des déchets solides et des eaux usées. C'est un domaine dans lequel peu de projets ont été réalisés. Des efforts importants doivent être faits pour construire des infrastructures sanitaires, vulgariser auprès des populations rurales les règles élémentaires d'hygiène et créer un environnement sain en milieu villageois.

Les problèmes d'assainissement ont jusqu'ici suscité peu d'intérêt de la part des pouvoirs publics nationaux ou municipaux, alors qu'il s'agit d'un secteur décisif en matière de santé et d'environnement.

Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) comporte un volet assainissement. Il se fixe des objectifs ambitieux pour 2015 tant en matière de réseaux d'évacuation des eaux usées que d'évacuation des eaux de pluie. Mais les retards dans la mise en œuvre des programmes et les faibles financements effectivement mobilisés ne permettront pas d'atteindre ces objectifs : selon une étude de l'OMS et de l'UNICEF (2008), il conviendrait de faire passer la couverture d'assainissement en zone urbaine de 23 à 64 % et en zone rurale de 4 à 51 % entre 2008 et 2015.

Les orientations adoptées consistent à associer, en milieu rural, un volet assainissement comportant la réalisation d'infrastructures sanitaires de base à chaque programme d'hydraulique villageoise. Il s'agirait d'équipements de faible coût réalisés par les communautés villageoises en contre partie de l'aménagement d'un point d'eau.

En milieu urbain, des progrès significatifs impliquent la réalisation de grands équipements. La priorité sera accordée à l'aménagement d'infrastructures de base dans chaque concession (latrines, équipements de collecte d'eaux usées...). Entre 2000 et 2005, des travaux d'assainissement ont été réalisés à N'Djaména et Moundou (réseaux de drainage des eaux de pluie). Des aménagements de latrines ont été inclus dans des projets d'hydraulique villageoise (Ouaddaï-Biltine ; Mayo-Kebbi). Mais les besoins restent immenses, et les projets et financements sont en profond décalage. La cible OMD en matière d'assainissement ne sera donc pas atteinte en 2015.

Une réflexion globale sur l'assainissement est nécessaire, qui consisterait en un Schéma Directeur de l'Assainissement, envisagé par le Ministère de l'Eau et l'UNICEF depuis 2009.

Un des enjeux est constitué par la restructuration de toutes les occupations spontanées dans les villes afin d'y introduire une dimension assainissement. Des programmes d'éducation (IEC) à l'hygiène et à l'assainissement devront être institués et diffusés auprès de populations afin de contribuer à modifier les comportements. Un cadre de coordination en matière d'assainissement devrait être créé, et des financements mobilisés, auprès de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers, afin que ce secteur occupe la place essentielle qui devrait être la sienne dans l'aménagement du pays.

10. Ville, habitat et urbanisme

10.1. Le grand défi du logement décent

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain (2011), le Tchad est classé 183^e sur 187, avec un IDH de 0,328 qui indique un accès très limité aux services sociaux essentiels notamment en matière de logement ou seulement 19% des ménages habitent des logements décents. Le taux d'urbanisation au Tchad est encore faible (environ 20% de la population totale), mais progresse rapidement. En effet, depuis le milieu des années 1990, le taux de croissance de la population urbaine est en moyenne de 4,5% par an, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne africaine. A N'Djamena, le taux de croissance de la population est encore plus rapide : il atteint désormais 6,5% par an.

Selon les résultats de l'ECOSIT 2 réalisée en 2006, les ménages propriétaires sont les plus nombreux (81 %), les locataires (12,8%) et les logés gratuitement (6,2%). Plus de 69% des ménages ne disposent pas de toilette et utilisent par contre la nature comme lieu d'aisance. A peine un ménage sur deux (48,6%) a accès à l'eau potable. Environ 63% de la population utilisent la broussaille comme mode d'évacuation des ordures, 19% l'incinération et seulement 6% la voirie municipale ou privée ou les associations de quartiers pour se débarrasser des ordures ménagères. Les besoins en logement, est estimés à environs 36.000 unités d'habitation par an, sont satisfaits à peine à 8,6 % uniquement par le secteur informel.

La planification urbaine au Tchad a été caractérisée depuis l'indépendance, par un décalage entre la pratique et la politique. Bien que des documents d'urbanisme aient été élaborés pour quelques villes par des spécialistes, très peu ont eu le soutien politique nécessaire pour une application efficace sur le terrain.

La première opération d'urbanisme à l'échelle nationale est l'aménagement de la ville de Fort Archambault (Sarh) par le Gouverneur Antonnetti vers la fin de la décennie 1910. Pour la ville de Fort Lamy (N'Djaména), c'est en 1947-1948 qu'a été élaboré le premier plan d'urbanisme qui a consacré la division de la ville en 2 parties : une ville européenne autour de l'actuel camp des martyrs et une ville indigène à l'est.

La législation domaniale et foncière du Tchad est constituée de textes datant de 1967 et donc totalement inadaptés au contexte socio-économique actuel. Le projet de code entamé peine à être mis en vigueur.

D'ailleurs le peu de dispositions adéquats qu'ils comportent ne sont presque jamais usitées. Une des caractéristiques majeures de la situation actuelle est la coexistence d'un droit moderne et d'un droit coutumier qui entraîne une totale confusion dans la gestion des affaires foncières. Cette coexistence pose manifestement des problèmes de cohérence juridique. Ainsi, faute de propriétaire dûment reconnu par la loi, seul l'Etat peut devenir juridiquement propriétaire et disposer des terrains pour les attribuer et les céder : les biens vacants et « sans maîtres » font partie du domaine de l'Etat.

10.2. Un vaste programme d'aménagement urbain

L'organisation de l'urbanisme commence à se mettre en place, au niveau institutionnel, avec l'élaboration d'une Stratégie Nationale du Développement Urbain en 1998 et, en 1999, de la Stratégie Nationale de Logement (SNL), avec l'appui du PNUD et de l'ONU-Habitat. Il s'agit de promouvoir l'accès à un logement décent, viable et durable, ainsi qu'aux services de base, pour toutes les couches sociales, notamment celles qui disposent de revenus faibles et intermédiaires.

Un document-cadre de planification urbaine de la ville de N'Djaména à l'horizon 2020 a été établi en 2009, assorti de 22 programmes d'investissement prioritaire.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement du Tchad a entrepris un vaste programme dans le domaine de l'aménagement urbain avec une contribution sur les ressources pétrolières de l'ordre de 120 millions de dollars US sur la période de 2004 à 2013. A partir de 2004, des projets ont été élaborés afin de mettre en œuvre les stratégies : Le Projet de Développement Urbain et de l'Amélioration de l'Habitat (DURAH ; en liaison avec ONU-Habitat) ; le Projet d'Appui au Développement Urbain (PADUR, en liaison avec la Banque Mondiale), le Projet d'Appui au Développement Local (PROADEL, avec la Banque Mondiale) et le Projet de service de base et environnement urbains.

A cet effet, le Gouvernement tchadien, avec ses partenaires techniques et financiers (PNUD et ONU/Habitat), a entrepris depuis juillet 2004, la mise en œuvre d'un vaste programme de neuf (9) ans visant à : (i) doter chaque principale ville du pays de plans stratégiques de développement urbain, (ii) fournir aux populations les infrastructures de base et un habitat sain répondant au mieux aux conditions socio-économiques du pays, (iii) renforcer les capacités des institutions locales pour la définition et la mise en œuvre d'un cadre stratégique de réduction de l'habitat urbain précaire.

Les deux premières phases de ce programme ont permis la viabilisation du site de la Patte d'Oie, l'étude de la viabilisation de la zone Nord-Est de N'Djaména et du site de Doba, l'étude de drainage de la zone environnante de la Patte d'Oie, l'étude technique et sociale de la restructuration du quartier Farcha-Madjorio, le démarrage de l'élaboration du Schéma Directeur de la Ville de N'Djaména et de Djermaya, la création de la Société de Promotion Immobilière et Foncière (SOPROFIM) d'un Observatoire de l'Habitat et du Développement Urbain (OHDU), l'élaboration et la promulgation de 3 textes de lois relatives au secteur de l'Habitat, le renforcement des capacités du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATUH), et la création de l'ordre des Architectes du Tchad.

Cependant, de l'évaluation du programme, il ressort la nécessité de consolider et de pérenniser les acquis des phases précédentes, de renforcer les capacités techniques voire institutionnelles et organisationnelles, d'élaborer et mettre en œuvre une politique nationale d'urbanisation pour l'accès aux logements décents, de créer et de mettre en place des institutions de financement de l'habitat, de promouvoir la sécurité urbaine, et d'appuyer le processus de la décentralisation.

Une étude sur le financement du logement au Tchad a été réalisée. Une Commission d'attribution des parcelles et des logements a été mise en place et un cahier des charges pour la mise en valeur des parcelles au Tchad a été adopté. Il en va de même de la Loi fixant les principes fondamentaux applicables en matière d'urbanisme au Tchad, et de la Loi fixant les principes fondamentaux en matière de construction.

Ces initiatives et réalisations témoignent d'un intérêt grandissant pour l'habitat au Tchad. On constate cependant, que les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets sont notablement insuffisants. Par ailleurs, si les OMD visent à réduire les taudis, il est peu probable que les initiatives se concentrent sur ce secteur. La gouvernance du secteur a besoin de s'améliorer pour éviter que les financements destinés aux populations urbaines les plus pauvres ne glissent vers le financement de logements pour les titulaires de revenus moyens ou élevés (la plupart des logements réalisés sont hors de portée des population-cibles), et afin que les commissions d'attribution des parcelles ne fonctionnent pas sur un mode clientéliste.

Le secteur doit être géré dans le cadre d'une politique claire et transparente. Enfin, afin d'éviter la multiplication des drames humains, la gestion des « déguerpis » liés à des opérations d'aménagements urbains doit être traitée avec la plus grande précaution et attention.

Enfin et étant donné les besoins exponentiels en matière de logements et l'impact du secteur de l'habitat sur l'environnement, une réflexion devrait être menée autour de nouveaux modèles de construction écologique et l'efficacité énergétique des bâtiments.



IV. LA GOUVERNANCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Promouvoir la bonne gouvernance, c'est d'abord améliorer la gestion du système politique et du processus démocratique. C'est aussi prendre un ensemble de mesures pour consolider la paix sociale, assurer la sécurité des personnes et des biens, et assurer la bonne gestion des ressources financières et matérielles. C'est ensuite la réforme de la gestion administrative pour renforcer l'efficacité des services publics et notamment des services de base. C'est la mise en place d'un système judiciaire efficace et proche du citoyen. C'est lutter contre la corruption et promouvoir la transparence ; et c'est enfin adopter une politique qui associe largement tous les partenaires du gouvernement, y compris les institutions de la société civile, à la gestion de la chose publique.

En matière de développement durable, plusieurs enjeux font de la gouvernance un outil incontournable de sa gestion. Ces enjeux sont globaux et transversaux, c'est-à-dire qu'ils concernent la planète entière et qu'ils impliquent une mobilisation de toutes les activités et disciplines (sciences du vivant, économie, droit, sociologie...). En témoigne le réchauffement climatique, lié pour l'essentiel à l'industrialisation des activités humaines qui reposent sur l'exploitation des énergies fossiles, au développement incontrôlé des transports et donc aux choix de consommation. La disparition d'espèces animales ou végétales, la raréfaction des ressources en eau qui handicapent le développement de certains pays, la pollution grandissante des écosystèmes, l'avancée du désert sont autant d'éléments qui révèlent la transversalité des problèmes.

Ces enjeux font appel à des modes d'action multi-niveaux. En effet, si les défis que relève le développement durable sont d'échelle globale pour la plupart, les actions qu'il implique s'établissent aussi bien à une échelle internationale, via les canaux d'action des grandes institutions ou des multinationales, qu'à travers des actions locales dont les effets peuvent être très étendus, en particulier lorsqu'elles impactent sur la qualité des biens publics mondiaux (air, eau...). D'autre part, si les préoccupations actuelles de développement durable révèlent l'échec d'un mode de gestion centralisé sur l'économie, les acteurs concernés sont caractérisés par leur multitude et leur éclatement : experts scientifiques, politiques, ONG, citoyens consommateurs, entreprises, gouvernements, organismes internationaux...

De plus, il existe des « acteurs absents ou silencieux », comme les générations futures ou les écosystèmes, qui posent la question du bien-fondé des décisions.

Le défi principal pour la gouvernance du développement durable réside donc dans l'articulation entre :

- des enjeux économiques, sociaux et environnementaux interdépendants ;
- des processus internationaux, nationaux, régionaux et locaux ;
- les volontés de multiples acteurs aux préoccupations différentes.

1. Cadre institutionnel

Au niveau institutionnel, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, à travers la Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable abrite le point focal du Développement Durable. Ce qui témoigne d'une volonté vers l'accomplissement des engagements nécessaires à la mise en œuvre du Développement Durable.

Plusieurs ministères sont regroupés au sein du Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE), créé en 1995 par décret n°822/PR/MET/95, présidé par le Premier Ministre et dont le Ministère en charge de l'environnement en assure le Secrétariat. C'est une instance de plus haut niveau qui fixe des orientations politiques en matière de gestion de l'environnement.

L'une des difficultés majeures reste l'opérationnalité de cet organe. A cet effet, il est souhaitable de créer un organisme sous tutelle de l'environnement (conseil national) qui jouera le rôle du HCNE.

Comme recommandations prioritaires, il s'agit d'accélérer le processus de l'élaboration de la Stratégie Nationale sur le Développement Durable (SNDD) du Tchad, à l'instar des autres pays et de l'opérationnalité de l'organe nationale (commission) du Développement Durable

2. Gouvernance territoriale et rôle des collectivités locales

Depuis 2002, l'Etat a pris un certain nombre des mesures pour définir une politique nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT). Ces mesures se sont concrétisées par la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATUH). Cette volonté politique se fonde sur la stratégie globale d'aménagement du territoire intégrée et basée sur l'amélioration des conditions de vie des populations surtout les plus vulnérables tant en milieu urbain qu'en milieu rural. C'est dans ce sens que le ministère a mis en place avec l'appui des bailleurs de fonds deux projets qui interviennent dans le développement rural, à savoir : le Projet « Système d'Information pour Développement Rural et l'Aménagement du Territoire » (SIDRAT) et le Projet d'Appui au Développement Local (PROADEL)

Quatre résultats sont attendus de la mise en œuvre du P-SIDRAT :

- Un service aménagement du territoire et développement rural au MATUH au service des ministères chargés des politiques de développement rural est mis en place. Le MATUH dispose des capacités internes nécessaires à son fonctionnement ;
- Un service d'Information Géographique Numérique chargé de l'intégration, de la mise à jour et de la diffusion des données géographiques et biophysiques est mis en place. Le MATUH dispose des capacités internes nécessaires pour le faire fonctionner ;

- Des référentiels Géographiques et Biophysiques sont élaborés par le service IGN du MATUH qui dispose des capacités internes pour les entretenir et les utiliser ;
- Le MATUH a réalisé des Schémas d'Aménagement du territoire. Il dispose dans cet exercice d'une expérience tant nationale que régionale qu'il pourra par la suite analyser, prolonger et faire évoluer

Outre le P-SIDRAT qui lui s'occupe de l'élaboration des Schémas nécessaires à la planification, nous avons aussi le Projet d'Appui au Développement Local (PROADEL) qui intervient quant à lui dans l'appui aux communautés rurales en termes de réduction de la pauvreté.

L'effort de renforcement des capacités locales du gouvernement a été soutenu par la Banque Mondiale. Ceci a débuté en Septembre 2004 sous le Projet d'Appui au Développement local (PROADEL I), qui a été conçu comme la première phase d'un programme à long terme. Il s'agit d'aider le Gouvernement du Tchad dans la conception et la mise en œuvre d'un mécanisme de financement décentralisé et participatif afin d'habiliter les communautés locales et les autorités décentralisées à gérer les fonds de développement.

Les résultats attendus pendant la phase 1 du PROADEL ont été atteints voire dépassés : (i) 100% contre 50% des communautés ciblées ont élaboré et adopté des PDL dans les 11 départements ciblés ; (ii) 68% contre 50% de ces communautés ont au moins mis en œuvre un microprojet de leur PDL ; (iii) 91% contre 75% des comités de décision leurs PDLs ; (iv) 6 textes de loi sur la décentralisation ont été préparés, adoptés et promulgués ; (v) 68% contre 50% des projets de textes d'application sont disponibles ; (vi) le calendrier des élections locales a été défini et les élections sont prévues au premier semestre de l'année 2011; et (vii) 0.2% contre 0.5% des revenus pétroliers alloués aux secteurs prioritaires ont permis de financer des microprojets inscrits dans les PDL.

En matière d'accès aux infrastructures socio-économiques de la zone du projet, le PROADEL a contribué significativement à augmenter la couverture des besoins en eau de 16 % à 20 % (avec 205 forages, puits et mini château d'eau réalisés), à la couverture des besoins sanitaires (avec 11 centres de santé et 2 centres d'accueil des personnes vivants avec le VIH/SIDA réalisés), à l'équipement en infrastructures scolaires (avec 253 salles de classes construites), au renforcement des capacités des jeunes à la création d'emplois (création de 10 centres culturels et de formation des jeunes et adultes femmes et hommes). Ces infrastructures ont permis respectivement à près de 500 000 personnes d'accéder à l'eau potable, à près de 47 000 personnes d'accéder chaque année aux soins de santé de base et à près de 49 000 enfants d'étudier dans des conditions sécurisées. En tenant compte de la taille des populations des villages couverts on peut estimer que près de 2 600 000 personnes ont bénéficié directement ou indirectement des activités du projet.

En matière de Gestion Communautaire des Ecosystèmes, sur la base des données collectées et des investigations du terrain, 192 microprojets ont été approuvés par les instances locales dont 123 ont été mis en œuvre parmi lesquels 67 sont achevés et 56 en cours d'exécution et qui ont touché près de 72 000 bénéficiaires.

Des sites pilotes ont été retenus et aménagés avec la formation de près de 1050 personnes sur des thèmes spécifiques divers comme la production et l'entretien de plants, la pisciculture, l'apiculture, les foyers améliorés etc. Ces microprojets ont permis entre autres le reboisement de sites dégradés, la vulgarisation de foyers améliorés auprès de 300 femmes pour réduire la consommation du bois, la création de jardins botaniques, des mises en défens de ressources halieutiques, l'aménagement de micro-barrages et des mares.

Le projet a appuyé l'observatoire national du foncier au Tchad par la formation de 10 spécialistes dans le domaine foncier et la mise en place de 3 cellules d'observatoires pilotes locaux du foncier. Ce qui a permis de commencer à sensibiliser les acteurs, à délivrer les actes fonciers au niveau communal et de prévenir les conflits sociaux.

En matière de renforcement des capacités, 5215 Assemblées Communautaires de Développement (ACD) sur 4500 prévues ont été créées et mise en place par un processus démocratique.

A l'échelle cantonale, 210 Cadres de Concertation Cantonale pour le Développement (CCCD) ont été mis en place sur 170 prévus en passant également par un processus démocratique. Ce processus vise à renforcer la population dans l'exercice de l'utilisation de ses droits (vote) et à développer au niveau local le principe de mandat et de transfert de compétences (confier à des responsabilités élus des fonctions pour l'ensemble d'un groupe).

Le processus d'élaboration et d'adoption des PDL a commencé par le diagnostic participatif au niveau des villages et par la suite il a été sanctionné par l'adoption de 174 PDL sur 177 prévus au niveau des cantons.

En plus des 6 textes de lois en matière d'appui à la décentralisation 47 projets de décrets d'application et la délimitation des territoires de 200 communes sur le terrain. De plus la création des CCCD a permis de clarifier le niveau le plus pertinent pour l'implantation des communes rurales. C'est ainsi que le PROADEL a permis au Ministère concerné d'identifier 412 communautés rurales potentielles pour les futures élections.

Au cours du PROADEL I, 19 des 47 départements ont été couverts. Il y a eu de nombreux défis, étant donné que le développement axé sur les communautés (CDD) et la décentralisation sont des processus à long terme. A cet effet, il est recommandé une deuxième phase pour consolider les acquis³. Ainsi, le but de la deuxième phase proposée du Projet d'Appui au Développement local PROADEL2 est de poursuivre le processus de renforcement des capacités dans 19 départements et de l'étendre à 13 autres.

Cependant, la difficulté majeure qu'a connue ce projet (PROADEL) est une faible mobilisation de la contrepartie du gouvernement et des bénéficiaires qui a entraîné les retards dans l'exécution des microprojets. Eu égard à cette difficulté, la deuxième phase du projet qui va couvrir tout le territoire national sont financé à 75% par l'Etat tchadien une période de 4 ans.

³ Voir conclusions de l'aide mémoire de la dernière mission de supervision du PROADEL. Avril/Mai 2010 ;

Nonobstant tous les efforts du gouvernement, les obstacles au développement et services ruraux subsistent. Les axes d'intervention qui ont été retenus sont :

- Renforcer la gouvernance locale : promouvoir le processus de responsabilisation des collectivités locales et des communautés de base, la gouvernance locale, et l'ajustement des politiques sectorielles sur la décentralisation, en vue d'assurer la cohérence entre le développement local participatif et la politique de décentralisation ;
- Définir un cadre cohérent d'intervention et de mise en œuvre des politiques de développement. Ce cadre permettra d'élaborer les outils nécessaires d'aide à la décision, d'harmoniser et d'articuler les programmes et projets de développement rural.

2. Exemple de l'Agenda 21 d N'Djaména

La Commune de N'djaména en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le projet Service de Base et Environnement de la mairie de N'djaména, vient d'adopter en mai 2012, le plan d'action de l'agenda 21 de la ville de N'djaména.

Cet agenda ambitionne de déboucher sur des documents fédérateurs, opérationnels et bancables. Il est élaboré selon une démarche participative, intégrant, pleinement les acteurs politiques, les services municipaux, les administrations centrales, les acteurs de la société civile et du monde économique ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Les principaux thèmes traités par cet agenda sont orientés vers la protection des berges et la valorisation des berges, l'aménagement d'espaces de détente et de sport, la lutte contre la pollution des eaux et des sols, la promotion des mobilités douces et l'atténuation des changements climatiques.



V. FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Au Tchad, la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans d'actions sectorielles se décline sous forme de financement des programmes et projets dont ils découlent. Ainsi, l'Etat tchadien qui est le promoteur de ces initiatives est le premier bailleur de ces programmes sectoriels. Toute fois, l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux a toujours été indéfectible. Le financement du développement durable est devenu, pendant la dernière décennie, une priorité du Gouvernement qui mobilise des financements propres (revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles) pour l'exécution des programmes de développement, orientés dans les domaines de transport, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'élevage, la gestion des ressources naturelles,... L'élément innovant à relever au Tchad en matière de financement du Développement durable, c'est surtout la mise en place d'une fiscalité écologique (taxe environnementale imposée à tous les usagers des engins) en 2010. Ce qui devrait logiquement, permettre d'alimenter le Fonds Spécial en Faveur de l'Environnement (FSE) mis en place par décret en février 2012.

1. Une multitude de bailleurs

Les financements mobilisés par le Gouvernement du Tchad dans le domaine du développement durable permettent de mettre en exergue la multitude des bailleurs et partenaires multilatéraux et bilatéraux mobilisés.

En effet, les principaux partenaires techniques et financiers au Tchad qui interviennent dans ce domaine sont entre autres : l'Union européenne, la Banque mondiale, la BAD, l'ONUDI, le PNUE, le PNUD, l'UNICEF, le FEM, la BID, la BADEA, l'AFP, la coopération française (AFD), la coopération allemande (la GIZ), la coopération suisse...

Plusieurs programmes et projets en matière de développement durable ont ainsi bénéficié des financements des bailleurs dont : SNRP2, PROADEL, PRODOPECHE, PGRN, PROHYPA, PROHV/9eme FED et PROHV/10eme FED, PDER, MDP, PANA, Réduction des émissions (REDD+), Grande muraille verte, Les conventions de RIO et le Bassin du Lac Tchad, P-SIDRAT et Système d'information du développement régional et d'aménagement du territoire, PADL 2/Gestion durable Parc national de Zakouma, PAFIB, Projet conservation de la biodiversité dans le Moyen Chari-Parc de Manda, Droit des femmes politique énergétique et environnemental au Tchad, Programmes et projets des ONG, PRODALKA et PRODABO...

Des fonds spécifiques dans le domaine de l'environnement ont également été mobilisés dont le FEM, le Fonds spécial pour le Changement climatique, Fonds Vert pour le Climat (FVC). Le Tchad bénéficie par ailleurs pour la partie nationale du bassin du lac Tchad, de financements innovants dans le cadre des projets pilotes présenté aux donateurs par le président de la république lors des travaux du 6eme forum mondial de l'Eau tenue en mars 2012 à Marseille.

VI. SENSIBILISATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

L'évolution politique du Tchad au cours des dernières décennies a été marquée par une instabilité politique, conséquence des conflits armés. L'un des résultats de cette évolution est la récurrence des comportements inciviques, tant à l'égard du bien public spolié ou gaspillé, que dans les relations entre les citoyens. Or, les programmes de développement entrepris par le gouvernement et ses partenaires ne réussiront que si les bénéficiaires se les approprient et en assurent la pérennité. Il est donc important de vulgariser une culture du développement durable pour un ancrage civique des politiques publiques. Le Développement durable au Tchad devrait ainsi s'organiser dans un cadre partenarial entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile. Ce processus de dialogue constructif permettra d'améliorer par consensus l'environnement social, juridique, politique et économique.

Ce cadre va servir de tremplin à la création des opportunités sur les plans national et décentralisé afin que toute la famille tchadienne se sente concernée et mobilisée pour les actions et les bénéfices du développement durable.

Toutefois, plusieurs actions ont été mise en œuvre ces dernières années au Tchad notamment par l'assemblée Nationale qui joue un rôle important au niveau du pays, en matière de sensibilisation des populations à la base. A travers ses commissions spécialisées, elle organise des caravanes d'informations et de sensibilisation de masse sur des questions de protection de l'environnement et de changement climatique.

L'organisation en Février 2012 au Tchad du Forum internationale des parlementaires de la zone CEFDHAC sur la Sauvegarde du Lac Tchad en est une bonne illustration. Une commission Environnement et Développement rural est créée au sein de l'assemblée et c'est à cet organe que revient le rôle régulateur des actions de l'exécutif (interpellations, études des projets de lois, etc.).

Il convient de relever également la participation citoyenne des acteurs de la société civile dans la sensibilisation des populations sur les questions de développement durable. Plusieurs ONGs nationales sont à l'œuvre depuis plusieurs années et leurs actions ont permis d'enregistrer un changement au sein des communautés rurales ; il s'agit des ONGs suivantes : World Vision, CELIAF, SECADEV, BELACD, INADES Formation, LEAD Tchad, APROCOFF,...

D'autres actions de sensibilisation en milieu scolaire et communautaire mai aussi sur les camps des réfugiés à l'Est autour de la coupe abusive des arbres ont été organisées.

Notons également l'inscription du Tchad dans les journées mondiale de l'environnement, de l'eau et de l'arbre.

Les médias sont aussi actifs à travers l'existence d'une télé sur l'environnement, des émissions radiophoniques sur le développement durable et l'émergence de radions communautaires.

Enfin, et afin d'inscrire toutes ces actions et initiatives dans une approche intégrée et plus cohérente, un processus d'élaboration d'une stratégie globale de sensibilisation pour le développement durable est en cours de finalisation.

VII. DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU TCHAD

La conférence des Nations Unies de 2012 sur le Développement Durable (Rio+20), faut-il le rappeler, a pour objectif d'obtenir un engagement politique renouvelé en faveur du DD, évaluer les progrès accomplis et les lacunes observées dans la mise en œuvre des engagements déjà pris et faire face aux défis émergents.

Ainsi, le Tchad, au regard des progrès réalisés, des succès et les échecs de ces deux dernières décennies, doit saisir les opportunités qui seront offertes pour mobiliser des ressources conséquentes afin de faire face aux nouveaux défis.

Sur la base d'état des lieux réalisés dans différents secteurs de développement, les principaux défis auxquels le Tchad se trouve confronté aussi bien à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations qu'aux défis écologique et environnementaux.

1. Lutte contre la pauvreté

Le Tchad entend établir une forte convergence entre la gouvernance nationale et la gouvernance internationale pour donner une suite active à la Déclaration du Millénaire ainsi qu'à ses objectifs de développement. Les principaux défis sociaux auxquels le pays reste confronté :

- le chômage des jeunes (exode rural)
- la crise alimentaire ;
- l'insécurité sanitaire (assainissement) ;
- l'éventualité de ne pas atteindre les OMD ;

La force de convergence nationale et internationale s'est déjà manifestée dans l'engagement du Tchad à mettre en place deux cadres de programmation que sont la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et la stratégie nationale de bonne gouvernance.

Les cinq (5) axes stratégiques de la SNRP vont concerner :

- L'amélioration de l'environnement social, juridique, politique et économique ;
- La croissance économique ;
- L'accès aux infrastructures socio-économiques de base ;
- L'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, des victimes du VIH/SIDA et des infections sexuellement transmissibles (IST) ; et
- La restauration et la sauvegarde des équilibres écologiques et des écosystèmes.

Le levier le plus important pour atteindre les OMD réside dans la réduction rapide de la pauvreté. Une part importante des faiblesses enregistrées dans la progression vers les OMD tient à la pauvreté qui frappe environ la moitié de la population. Cette pauvreté explique le faible niveau d'éducation, de santé, d'accès à l'eau et à l'assainissement et les difficultés de promotion des femmes.

D'autre part, la stratégie de lutte contre la pauvreté doit être construite autour d'une transformation profonde du monde rural. La priorité réside dans l'affranchissement de la dépendance au régime des pluies. La maîtrise de l'eau constitue en conséquence une variable-clef dans la conquête de cette autonomie. La transformation du monde rural implique en outre de forts progrès de productivité (intensification de la production) générateurs de revenus accrus, et donc des actions sur l'ensemble des filières productives et des pratiques culturelles, sur les modalités de commercialisation, le système de crédit.

Une telle stratégie vise à transformer la situation des populations les plus pauvres et à en faire les principaux bénéficiaires du processus de croissance. Les filières productives porteuses doivent permettre d'intégrer progressivement et directement les populations les plus démunies. Dans une telle perspective, ce sont les activités rurales qui sont prioritaires.

La gouvernance de cette stratégie se traduirait alors par les choix opérés en matière d'allocation des ressources publiques. Les priorités budgétaires reflètent les choix de développement et le niveau de la gouvernance. Si l'on s'en tient aux données internationales disponibles, les dépenses consacrées par le Tchad à l'éducation, à la santé, au développement rural, à l'eau et à l'assainissement par rapport au PIB sont insuffisantes. La bonne gouvernance permet d'assurer que les dépenses programmées pour réduire la pauvreté atteindront effectivement leurs cibles et que les personnels seront recrutés, affectés et promus en fonction de leurs capacités et de leur contribution au bien être collectif, notamment à la réduction de la pauvreté. La bonne gouvernance suppose par ailleurs la mise en œuvre de capacités de programmation et de mise en œuvre des stratégies qui fait souvent défaut.

2. Vers une transition écologique

Les défis écologiques auxquels est confronté le Tchad sont :

- L'adaptation aux changements climatiques (option d'adaptation/résilience, réduction/atténuation des GES) ;
- La Gestion des ressources en eau/gouvernance de l'eau
- L'assèchement des plans d'eau (Lac-Tchad)
- la perte de la biodiversité et des écosystèmes ;
- l'avancé du désert et la dégradation des terres ;
- la crise énergétique ;
- la faible capacité pour faire face aux catastrophes naturelles.
- La planification et gestion urbaine durable (la gestion des déchets ; sécurité urbaine)

En tenant compte des potentialités (ressources naturelles) du Tchad et du progrès actuel vers le développement, les opportunités de transition vers une économie verte pourraient être centrées sur les secteurs suivants :

- ✓ l'agriculture durable résiliente au climat ;
- ✓ modernisation des techniques de production et transformation et commercialisation des produits et sous produits de l'élevage ;
- ✓ la gestion durable des terres et des ressources en eau ;
- ✓ le développement des énergies renouvelables et une meilleure efficacité énergétique
- ✓ l'utilisation des moyens de transport public à consommation efficace de carburant et moins polluants
- ✓ la restauration des écosystèmes (notamment le lac Tchad) et la protection de la biodiversité
- ✓ la gestion écologique des déchets et la promotion des biocarburants (MDP)



CONCLUSION

Depuis sa participation active au sommet planétaire de Rio en 1992, le Tchad a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des engagements internationaux conformément aux objectifs initiaux. Ces progrès ont été matérialisés par la prise en compte des questions de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets de développement à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs documents de stratégies, à savoir la SNRP, la SNBG...

D'une manière générale, le bilan du Tchad en matière de durabilité est mitigé au regard de nombreux défis qui restent à relever. Cependant, au cours de ces vingt années qui se sont écoulés depuis la Conférence de Rio, le Tchad a acquis une expérience significative dans la mise en œuvre du programme de développement durable même si les résultats ne sont fort concluants en termes d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

Le gouvernement dans sa détermination à lutter en faveur de la protection de l'environnement en général et des écosystèmes significatifs du pays en particulier, a renforcé le dispositif juridique et réglementaire, capable de soutenir et de porter les fondements du développement durable. Il en est de même pour les aspects socio-économiques ainsi que la gouvernance environnementale qui sont également les piliers du développement durable.

Certes, il existe des défis nouveaux et émergents auxquels le pays doit faire face, cependant ceux-ci peuvent offrir des opportunités y compris le potentiel de croissance dans le contexte de l'économie verte, avec particulièrement les ressources naturelles considérables et peu exploitées qui sont entrain d'être découvertes à l'intérieur du Tchad.

Le changement de paradigme dans la planification du développement et d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements présente également des opportunités avec l'accès à des ressources supplémentaires. La coopération régionale dans la gestion des ressources en eau transfrontalières fournit les preuves de ce qui peut être réalisé quand tous les acteurs poursuivent un but commun.